

Capitalisation des évaluations des
21 Contrats de Ville de Rhône-Alpes

RAPPORT TECHNIQUE FINAL

Synthèse des évaluations intermédiaires

Contrat de Ville de l'agglomération de Bourg en Bresse

Le cadre du contrat de ville

Les thématiques du CDV	▫ L'habitat et le renouvellement urbain ▫ Les services à la population ▫ L'insertion et l'emploi ▫ L'éducation – l'animation et la citoyenneté ▫ La prévention de la délinquance et la sécurité ▫ La promotion et la participation des habitants
Les territoires du CDV	▫ 14 communes de la communauté d'agglomération, 9 quartiers prioritaires ou en veille.
Les objectifs du CDV	▫ Assurer un développement harmonieux et équilibré du territoire de solidarité intercommunale. ▫ Favoriser la requalification et l'intégration urbaine des quartiers ▫ Favoriser la mixité sociale, la solidarité, le lien social et la citoyenneté.

Statut du rapport d'évaluation mis à disposition

- Document PowerPoint
- Premiers éléments pour le comité de pilotage, juin 2004

Les objectifs de l'évaluation

- Renseigner les indicateurs d'évaluation, selon les critères retenus en 2002,
- Faire participer les acteurs au processus d'évaluation,
- Engager une réflexion sur la démarche d'association des habitants

Les thèmes de l'évaluation

- Prise en charge des adolescents et des jeunes dans leur temps libre
- Réduire le taux de vacance de logements, réduire le coût des dégradations
- Développer la participation des habitants à la vie sociale
- Favoriser l'accueil de proximité des demandeurs d'emploi
- Développer l'accueil dans les services publics

Les données exploitées

Types et sources de données	▫ Analyse d'indicateurs retenus en 2002 ▫ Recueil du point de vue des habitants sur l'évolution des problématiques traitées. ▫ Exploitation des bilans d'action
Critères utilisés	▫ Nombre de jeunes potentiellement concernés de 0-5 ans, 6 – 11 ans, 12 – 16 ans et 17 – 25 ans ▫ Nombre de jeunes et adolescents accueillis ▫ L'âge et les origines géographiques des jeunes accueillis au regard des activités pratiquées ▫ Evolution de la vacance de logements, ▫ Taux de rotation (relogement sur le parc), de départs du parc, ▫ Nombre de demandes d'échanges, de refus d'attribution ▫ Nombre de participants aux fêtes de quartier, comités des fêtes, journal de quartier, café rencontre,

	▫ Nombre d'habitants impliqués dans l'organisation ▫ Nombre et caractéristique des personnes en insertion ▫ Nombre et âges des personnes accueillies dans les services publics
Eléments d'évaluation	
Le fonctionnement du contrat de ville	Pas d'éléments repérables dans le rapport d'évaluation
L'atteinte des objectifs du Contrat de Ville	
Les effets du Contrat de Ville	▫ Un suivi plus attentif de l'évolution des publics jeunes et adolescents et de la fréquentation des structures associatives. ▫ Une baisse du coût de réparation des dégradations au niveau de l'habitat ▫ Une progression de l'implication des jeunes et une amélioration de la participation des habitants en soirée (fête de quartier) ▫ Des services de plus en plus utilisés par les habitants, la mise en place de nouvelles prestations et de permanences ▫ Une difficulté pour les opérateurs de traiter la prise en charge des adolescents, ▫ Un taux de vacance supérieur dans les ZUS au regard de la moyenne sur la commune. ▫ Une difficulté à mobiliser les habitants sur la préparation de manifestations
Les perspectives 2004 - 2006	
Principales recommandations	Les recommandations n'avaient pas encore été formulées dans le rapport à notre disposition.

Contrat de Ville d'Oyonnax	
Le cadre du contrat de ville	
Les thématiques du CDV	- La prévention et la lutte contre l'exclusion (le logement, l'insertion par l'activité : l'emploi et la formation, la plate-forme d'apprentissage du français et de lutte contre l'illettrisme, l'accès aux soins) - L'accompagnement aux réalités et aux mutations économiques (la compréhension des données locales, la plateforme des habiletés, l'égalité des chances hommes-femmes, l'image des métiers, l'offre de logements - le cadre de vie) - La cohésion sociale (la rupture avec la ségrégation spatiale, la dynamique sociale, l'éducation et l'animation jeunesse, la prévention de la délinquance - tranquillité)
Les territoires du CDV	Commune d'Oyonnax, 5 quartiers prioritaires
Les objectifs du CDV	- Encourager la participation des habitants au contrat de ville - Favoriser l'intégration des populations étrangères ou d'origine étrangère et la lutte contre toute forme de discrimination - Créer des liens étroits entre fonctionnement économique et fonctionnement social - Assurer une mise en cohérence des politiques territoriales de développement solidaire et de renouvellement urbain. - Mettre en oeuvre tous les moyens pour donner au contrat de ville une dimension intercommunale.
Statut du rapport d'évaluation mis à disposition	
Rapport final	
Les objectifs de l'évaluation	
- Mesurer les écarts entre objectifs initiaux et réalisations - Renseigner les signataires sur l'impact des actions menées entre 2000 et 2003 - Evaluer le fonctionnement du contrat d'évaluation, - Orienter les objectifs et les actions à mener pour la seconde période	
Les thèmes de l'évaluation	
- Les publics en difficulté - la prévention et la lutte contre les exclusions - L'accompagnement aux réalités et aux mutations économiques - Vivre ensemble - la cohésion sociale - La participation des habitants - L'intégration des populations étrangères et d'origine étrangère	
Les données exploitées	
Types et sources de données	- Analyse documentaire (Lecture et synthèse des programmations des 4 années 2000 - 2003, lecture des bilans annuels 2000 - 2002, lecture de tous travaux d'études ou diagnostics ayant trait aux domaines du Contrat de Ville) - Entretiens avec un élu chargé de la politique de la ville, le représentant de l'Etat, le chef de projet - Constitution de commissions thématiques : le logement, l'insertion par l'activité économique, l'intégration, la jeunesse, la prévention de la délinquance
Critères utilisés	Pas de critère explicitement utilisé
Eléments d'évaluation	
Le fonctionnement du contrat de ville	- Un faible part des financements mobilisés sur des opérations d'investissement. - Des taux d'engagements faibles pour certains partenaires - Les coûts de l'équipe MOUS, même si l'équipe est réduite à un Chef de Projet et une secrétaire, représentent près de 18% des subventions. - Des divergences entre les partenaires de la politique de la ville sur les finalités du

	Contrat de Ville.
L'atteinte des objectifs du Contrat de Ville	<u>Des axes qui n'ont donné lieu à aucune action :</u> ▫ Logement ▫ Compréhension des données locales ▫ Plate forme des habiletés ▫ Egalité des chances hommes – femmes ▫ Offre de logement – cadre de vie <u>Des axes très faiblement réalisés</u> ▫ Accès aux soins ▫ Image des métiers ▫ Rupture avec la ségrégation spatiale ▫ Prévention de la délinquance – tranquillité <u>4 axes dominants</u> ▫ L'éducation et l'animation jeunesse ▫ La plate forme CLEF ▫ L'insertion par l'activité économique ▫ La dynamique sociale
Les effets du Contrat de Ville	▫ Un développement de l'insertion par l'activité économique ▫ Un impact positif pour la proximité et la vie locale ▫ Une meilleure connaissance des différentes politiques et de leurs échelons d'application ▫ Une insuffisance du lien entre Contrat de Ville et politiques de droit commun
Les perspectives 2004 – 2006	
Principales recommandations	▫ Au plan de la structure, statuer sur l'intercommunalité du Contrat de Ville, ▫ Au plan du contenu, ○ Valider l'actualisation du Contrat de Ville ○ Mettre en débat l'intérêt d'une nouvelle commission "développement économique des quartiers", ○ Mener un diagnostic préalable au PLH, ○ Approfondir la question de plate-forme unique d'insertion, ○ Se saisir du projet de renouvellement et de développement urbain ○ Faire un état des lieux des pistes d'amélioration des espaces extérieurs afin de développer le volet investissement ○ Poursuivre les efforts en matière d'accès aux activités culturelles et sportives pour les jeunes, ○ Présenter en comité de pilotage la nouvelle organisation des sites et missions des centres sociaux ○ Statuer sur la contractualisation d'un CEL et CTL dans le cadre d'un PEL ○ Développer des liens entre le contrat de ville et le droit commun ▫ Au plan du fonctionnement, ○ Valider la dissolution d'Oyonnact et l'internalisation de l'EMOUS et de l'équipe d'animation ○ Créer une commission thématique "logement" ○ Statuer sur la pertinence de restructurer les groupes de quartier en deux instances différentes : des réunions de quartier ouvertes aux habitants, des réunions de coordination des acteurs sociaux locaux. ○ Statuer sur la pertinence d'une procédure de consultation des commissions sur les projets déposés à la programmation. ○ Statuer sur la représentation politique des membres du Comité de Pilotage.

Contrat de Ville d'Annonay - Ardèche

Le cadre du contrat de ville

Les thématiques du CDV	▫ L'éducation et le temps libre ▫ La prévention de la délinquance ▫ L'insertion sociale et économique ▫ Le renouvellement urbain
Les territoires du CDV	▫ 3 communes, six quartiers prioritaires
Les objectifs du CDV	▫ Education ○ Lutter contre l'échec scolaire ○ Favoriser le développement de l'enfant ○ Développer la vie de la cité ▫ Prévention de la délinquance ○ Développer les actions du CLS ○ Améliorer la prise en compte de la délinquance des mineurs ○ Prévenir la violence en milieu scolaire ○ Améliorer la gestion du temps libre des enfants et des jeunes. ○ Améliorer la sécurité dans les lieux publics par la présence de médiateurs sociaux ○ Prévenir les conduites à risque et les toxicomanies ▫ Insertion sociale et professionnelle ○ Favoriser l'accès à l'emploi pour tous, lutter contre les discriminations à l'embauche ○ Favoriser l'accès de tous les citoyens aux services publics ○ Lutter contre l'illettrisme ○ Soutenir les initiatives économiques des habitants ○ Développer la formation continue des adultes ○ Améliorer l'accès à l'emploi aidé ○ Développer le soutien à la vie associative ○ Intégrer les populations d'origine étrangère. ▫ Renouvellement urbain ○ Développer les échanges entre les quartiers ○ Encourager la mixité sociale ○ Prévenir l'exclusion

Statut du rapport d'évaluation mis à disposition

- Eléments de diagnostic pour le contrat de ville d'Annonay

Les objectifs de l'évaluation

- Fournir à la ville et fournir à la ville et à ses partenaires des éléments de connaissance, de réflexion et de prospective pour actualiser les objectifs du Contrat de Ville,
- Identifier les phénomènes d'exclusion sociale ou de dévalorisation urbaine,
- Faire le bilan du CDV

Les thèmes et questions d'évaluation

Le processus de ghettoïsation	Quel état des lieux du contexte urbain et des phénomènes d'exclusion ?
L'orientation et l'insertion professionnelle	Comment améliorer les dispositifs d'insertion par l'emploi ?
L'intégration des populations étrangères ou d'origine étrangère	Quelle prise en compte difficultés d'intégration populations étrangères/ immigrées ?
Les jeunes	Pourquoi le CDV est-il focalisé sur les jeunes? (98% des actions)
La sécurité	Le diagnostic sécurité est-il adéquat? Pourquoi l'axe n'est pas plus développé?

Les données exploitées

Types et sources de données	▫ Données statistiques (ANPE, INSEE, CAF, SIG Contrat de Ville de la DIV, bailleurs, travaux des centres sociaux, CEL,) ▫ Analyse documentaire (bilans d'actions, diagnostic sécurité, ...)
-----------------------------	--

	Entretiens
Critères utilisés	- Proportion de logements sociaux - Taux de vacances - Niveau de formation des demandeurs d'emploi - Taux de population étrangère - Population de moins de 26 ans, de plus de 50 ans.
Eléments d'évaluation	
Le fonctionnement du contrat de ville	- Une absence d'objectifs contractuels, - Des relations conflictuelles entre les partenaires du Contrat de Ville - L'absence de chef de projet, - Des opérateurs découragés attendant des objectifs clairs
L'atteinte des objectifs du Contrat de Ville	L'évaluation intermédiaire n'a pas pu réaliser cette analyse étant donné le nombre insuffisant de bilans à disposition au regard du nombre d'actions financées et le manque de lisibilité des objectifs fixés en 2001.
Les effets positifs du Contrat de Ville	<u>Les thématiques prises en compte</u> - Une prise en compte des phénomènes de ghettoïsation - Le développement d'actions de discrimination positive - La prise en compte des conduites à risque, prévention délinquance - Une insuffisance dans la prise en compte des difficultés d'orientation des jeunes - Une attention trop exclusive portée par le Contrat de Ville aux jeunes (98% des actions du Contrat de Ville) - Un diagnostic sécurité incomplet <u>Les territoires pris en compte</u> - L'absence d'interventions sur les quartiers Zodiaque et SACOGA <u>Le suivi et la connaissance des publics et des territoires.</u> - La disponibilité de données de suivi des niveaux de formation des demandeurs d'emploi (ANPE) - Une meilleure connaissance des populations et communautés d'origine étrangère - Cependant un manque de vision globale des actions financées. <u>Les résultats</u> - Des difficultés persistantes en matière d'insertion professionnelle et de discriminations
Les perspectives 2004 – 2006	
Recommandations	<u>Renouvellement urbain</u> - Recentrer l'action sur le Zodiaque et SACOGA, - Adapter la politique de peuplement en tenant compte des caractéristiques des logements des quartiers prioritaires (faibles loyers, taux de vacance élevé) et des obligations de relogement imposées par le PDALPD - Engager une réflexion sur la politique d'attribution de logements et d'accompagnement social. - Déterminer des priorités d'intervention sur le bâti (sécurité, hygiène, santé) - Lancer la requalification urbaine et paysagère du Zodiaque - Elaborer un PLH visant une plus grande mixité sociale. <u>Insertion par l'emploi</u> - Dissocier les thèmes insertion sociale et insertion économique - Améliorer le ciblage du public à toucher en lien avec l'ANPE et la CLI - Favoriser l'émergence de projets en partenariat avec des professionnels de la formation professionnelle et les actions de parrainage <u>L'intégration des populations étrangères, immigrées ou issues de l'immigration et la lutte contre les discriminations.</u> - Enrichir les représentations des acteurs et de la population sur l'intégration et la lutte contre les discriminations. - Encourager les actions d'alphabétisation, la maîtrise de la langue étant le premier vecteur d'intégration. <u>Le développement de l'enfant et la lutte contre l'échec scolaire</u>

	▫ S'assurer qu'on cible les jeunes en difficulté ▫ Cibler les quartiers du Zodiaque et SACOGA ▫ Limiter les actions du Contrat de Ville aux actions de discrimination positive en faveur des populations du Zodiaque et de la SACOGA de façon à favoriser la prise en compte de ces populations par le droit commun. <u>Prévention de la délinquance chez les mineurs et les jeunes majeurs.</u> ▫ Trouver une cohérence des réponses à apporter par les institutions, les opérateurs et les parents face aux violences, aux transgressions de règles, aux problèmes de drogues, aux demandes des jeunes. ▫ Restaurer la coordination des acteurs <u>Fonctionnement</u> ▫ Restaurer la coordination entre acteurs ▫ Restaurer la cohérence des actions des opérateurs ▫ Cibler les interventions sur les quartiers Zodiaque et SACOGA ▫ Encadrer l'appel à projet par des objectifs et principes d'actions qui seront les seuls critères de sélection.
--	--

Contrat de Ville d'Aubenas - Ardèche

Le cadre du contrat de ville

Les thématiques du CDV	▫ L'urbanisme ▫ L'insertion par l'économie ▫ L'insertion scolaire ▫ L'insertion extra-scolaire ▫ La cohésion sociale ▫ La prévention de la délinquance et des conduites à risque
Les territoires du CDV	▫ 1 commune, 2 quartiers prioritaires.
Les objectifs du CDV	▫ Urbanisme : ○ Encourager la mixité sociale ○ Requalifier les quartiers en difficulté ○ Développer les services de proximité ○ Développer la gestion urbaine de proximité ○ Favoriser la mobilité intra urbaine ▫ Insertion par l'économie ○ Intensifier les actions en direction des publics les plus en marge de l'emploi (chantiers d'insertion, accompagnement intensif, travail sur la mobilité, la réactivité à l'emploi) ○ Encourager le travail sur la création d'entreprise. ○ Permettre la structuration d'outils permettant l'insertion professionnelle des publics (entreprises d'insertion, entreprise temporaire de travail intérimaire, PLIE..) sans en réserver l'exclusivité aux seuls quartiers à vocation sociale de la ville. ○ Créer une réflexion commune entre les acteurs de l'insertion (par des stages de formation notamment). ○ Combattre les discriminations à l'embauche et aux stages de formation (personnes d'origine maghrébine, femmes, DELD...). ○ Travailler la mobilité. ▫ Insertion scolaire ○ Enrichir les représentations mutuelles - parents - professeurs - animateurs - enfants pour faire naître un climat de confiance en l'institution scolaire ○ Identifier et encourager la place des parents dans le cadre de l'accompagnement scolaire. ○ Se servir des temps intermédiaires (après repas, etc..). pour des actions de rencontres et de développement de la personne. ○ Renforcer les actions de lutte contre la violence en collaboration avec l'Education Nationale. ▫ Insertion extra scolaire ○ Favoriser la participation parentale, le décroisement géographique et culturel ○ Favoriser l'accès aux loisirs ○ Prendre en compte les problèmes de gardes d'enfants ▫ Cohésion sociale ○ Développer et soutenir la vie associative ○ Favoriser l'intégration des populations d'origine étrangère et les échanges entre quartiers ○ Faciliter l'accès aux droits ▫ Prévention de la délinquance ○ Mettre en place une cellule de veille et de suivi ○ Développer des activités ciblées permettant aux jeunes la rencontre, la confrontation avec des adultes ○ Informer, communiquer sur les actions sociales, de la police et des bailleurs, du Service Contrat de Ville ○ Sensibiliser aux problèmes de dépendance sous forme interactive.

Statut du rapport d'évaluation mis à disposition

- Eléments de diagnostic et d'évaluation pour le Contrat de Ville d'Aubenas

Les objectifs de l'évaluation

▫ Faire un bilan des actions financées sous l'axe "développer la cohésion sociale et citoyenne" ▫ Rechercher les pistes d'action pour la mise en œuvre de l'axe "favoriser l'insertion professionnelle"	
Les thèmes et questions d'évaluation	
La cohésion sociale et citoyenne, la participation des habitants	▫ Dans quelle mesure les objectifs et actions sont-ils cohérents? ▫ Quel point de vue portent les porteurs de projet sur les actions mises en œuvre en 2003 en terme de : - Public touché par rapport au public cible - De mise en réseau des acteurs - D'ouverture sur les autres - De qualification des acteurs ▫ Quels sont les employeurs potentiels et les acteurs intermédiaires en présence sur le bassin d'Aubenas? ▫ Qui sont les publics aidés dans le cadre du Contrat de Ville?
L'insertion professionnelle	▫ Dans quelle mesure les objectifs et actions sont-ils cohérents? ▫ Quel point de vue portent les porteurs de projet sur les actions mises en œuvre en 2003 en terme de : - Public touché par rapport au public cible - De mise en réseau des acteurs - D'ouverture sur les autres - De qualification des acteurs
Les données exploitées	
Types et sources de données	▫ Analyse documentaire (bilans d'action 2003) ▫ Données statistiques (Mission Locale, INSEE, ANPE, DDTEFP) ▫ Entretiens : coordonnateur emploi-formation, Protection Judiciaire de la jeunesse, Mission Locale, ADIE, CIFF, Comité de la Solidarité, Maison de la Saisonnalité ▫ Réunion avec les porteurs de projet insertion professionnelle
Critères utilisés	▫ Ratio actions réalisées / objectifs fixés initialement ▫ Adéquation entre publics ciblés et publics aidés ▫ Existence de réunions, groupes de travail, ▫ Liens entre acteurs, partage d'expériences...
Éléments d'évaluation	
Le fonctionnement du contrat de ville	▫ Un manque de mesures de droit commun ▫ Un manque de suivi des actions
L'atteinte des objectifs du Contrat de Ville	<u>Insertion professionnelle</u> ▫ Des objectifs non réalisés et peu pris en compte : - Revisiter les actions en direction des publics les plus en marge de l'emploi - Sensibiliser les entreprises à l'accueil des stagiaires de la formation professionnelle - Structurer une dynamique commune entre les acteurs de l'insertion et du monde économique : cet objectif se heurte à l'absence d'un PLIE ayant un rôle d'animateur du réseau et des outils à l'échelle du bassin d'emploi, échelle à laquelle le Contrat de Ville ne peut intervenir ▫ Des objectifs pris en compte mais sans succès - Travailler à la mobilité : l'action "atelier mobylette" a échoué - Combattre les discriminations à l'embauche : la Maison des saisonnalité portée par la Mission Locale vise à combattre les discriminations mais elles persistent ▫ Une réflexion engagée par l'ADIE et le CIFF sur les modes de garde ▫ Des objectifs pris en compte - Favoriser la création d'outils permettant l'insertion professionnelle des publics : dans ce cadre a été créé le Comité de Solidarité. - Accompagner la création d'entreprises et le développement des entreprises : c'est le rôle de l'ADIE créée en dehors du Contrat de Ville - Veiller à l'égalité hommes - femmes dans les actions visant l'accès à la formation et à l'emploi : la répartition par sexe des publics reçus (sauf CIFF) dans le cadre des actions du Contrat de Ville est équilibrée.

	<u>Cohésion sociale</u> ▫ Deux objectifs non couverts : - Soutenir et accompagner l'initiative de groupes de population constitués ou non dans des actions à portée collective et éducative - Sensibiliser les habitants au respect de l'environnement ▫ Deux objectifs très bien couverts - Favoriser et développer la mixité sociale et culturelle au sein des groupes de population constitués pour une activité ou un événement - Favoriser l'autonomie des personnes ▫ Deux objectifs bien couverts - Faciliter l'accès de tous aux droits - Permettre l'accès de tous, notamment des publics en rupture, aux loisirs, à la culture, au savoir ▫ Un objectif faiblement couvert - Inciter au respect des règles collectives
Les effets du Contrat de Ville	<u>Au niveau du contenu des actions</u> ▫ Des activités proposées dans le cadre de dispositifs d'insertion économique peu diversifiées ▫ Les initiatives de la population ne sont pas valorisées ▫ Un manque de prise en compte des besoins des habitants à travers la création d'un comité de quartier par exemple ▫ Un manque de lisibilité des actions d'insertion menées ▫ Une difficulté à mobiliser les employeurs <u>Au niveau des partenariats, de la coordination entre acteurs</u> ▫ L'absence de PLIE empêchant une coordination entre acteurs économiques et intermédiaires de l'emploi. ▫ Un manque de circulation de l'information ▫ Des structures cloisonnées, un manque de coordination entre les acteurs de l'insertion entre eux ainsi qu'avec les travailleurs sociaux et les entreprises. ▫ Un manque de relais des travailleurs sociaux en matière de cohésion sociale et citoyenne ▫ Un manque de moyens pour structurer le travail collectif
Les perspectives 2004 – 2006	
Principales recommandations	▫ Lutter contre le découragement des professionnels ▫ Recentrer l'action sur quelques personnes en grande difficulté, ▫ Offrir des activités d'insertion plus diversifiées, ▫ Accompagner des publics dans la durée et raisonner en parcours, ▫ Coordonner les acteurs, ▫ Travailler en direction des employeurs ▫ Lutter contre les discriminations ▫ Pérenniser les activités existantes en matière de participation des habitants ▫ Développer une logique de projet avec les participants ▫ Améliorer les échanges entre professionnels en organisant des journées de rencontres

Contrat de Ville de Montélimar - Drôme	
Le cadre du contrat de ville	
Les thématiques du CDV	▫ Habitat / Logement / Rénovation urbaine ▫ Education ▫ Action sociale ▫ Insertion professionnelle/emploi ▫ Participation des habitants ▫ Animation socioculturelle
Les territoires du CDV	▫ 1 commune, 4 quartiers prioritaires.
Les objectifs du CDV	▫ Favoriser l'accès de tous au logement ▫ Favoriser l'accès de tous à l'emploi et à la maîtrise de la langue française ▫ Favoriser la connaissance des droits et l'égalité d'accès aux droits et services ▫ Favoriser l'émergence et le développement des pratiques interculturelles ▫ Favoriser l'émergence et la consolidation de la participation des habitants;
Statut du rapport d'évaluation mis à disposition	
Les objectifs de l'évaluation	
▫ Mieux connaître les éléments positifs et les déficits dans la mise en œuvre du contrat de Ville ▫ Déterminer les adaptations indispensables ▫ Identifier la plus value de la politique de la ville sur le développement de la solidarité ▫ Evaluer le suivi des actions à partir des indicateurs ▫ Réaliser une enquête auprès des habitants	
Les thèmes et questions d'évaluation	
Mode opératoire	▫ Le fonctionnement du dispositif CDV est-il adéquat? ▫ Quelle est la plus-value de la politique de la ville?
Habitat/logement/rénovation urbaine	▫ Comment intégrer le territoire du centre ville ? ▫ En quoi les actions CDV ont un impact sur la politique habitat à Montélimar?
Education	▫ Comment sont prises en compte les problématiques de décrochage scolaire, de soutien à la parentalité?
Action sociale	▫ Le contrat de ville a-t-il contribué à la formation des acteurs ▫ Le contrat de ville a-t-il favorisé une démarche partenariale ?
Insertion professionnelle/emploi	En quoi le CDV concourt-il à l'efficacité des politiques d'insertion ?
Participation des habitants	Quelle est leur perception du quartier ?
Animation socio - culturelle	Quelle cohérence des actions entre elles? Dans quelle mesure une démarche partenariale a-t-elle émergée ? Quelle est la plus-value du contrat de ville en la matière?
Les données exploitées	
Types et sources de données	▫ Données statistiques (HLM, ANPE, Rectorat ▫ Analyse documentaire (programmation, contrat cadre, enquête habitants) ▫ Réalisation d'entretiens et d'une enquête auprès des habitants
Critères utilisés	▫ Taux de vacance des logements HLM ▫ Mobilité au niveau des logements ▫ Caractéristiques des ménages du parc HLM ▫ Caractéristiques des entrants dans le parc HLM ▫ Population et effectifs scolaires ▫ Retards scolaires (proportion d'élèves, nb d'années de retard) ▫ Taux de délits sur la voie publique ▫ Nature des délits ▫ Nombre de personnes des quartiers prioritaires inscrites à l'ANPE

	▫ Population active ▫ Proportion d'habitants adhérents d'une structure socio - culturelle ▫ Nombre d'associations sur le territoire
Eléments d'évaluation	
Le fonctionnement du contrat de ville	▫ Un manque de portage politique du contrat de ville ▫ Une équipe MOUS plus gestionnaire qu'animatrice, ▫ Une rigueur reconnue dans le processus de programmation ▫ Bien que rattaché au DGS, un manque de reconnaissance du rôle d'ensemblier et d'interface de l'équipe MOUS
L'atteinte des objectifs du Contrat de Ville	▫ Une participation financière proche des engagements contractuels ▫ Des priorités thématiques plutôt respectées, ▫ Un nombre satisfaisant de logements réhabilités ▫ Un axe bien couvert : l'animation socioculturelle ▫ Deux axes plus faiblement pris en compte : l'habitat et l'éducation, mais c'est sans compter les opérations menées dans le droit commun (OPAH, PALULOS, actions de l'Education Nationale) ▫ Un axe oublié : la promotion de la santé ▫ Des axes peu pris en compte car jugé peu prioritaires : la parité hommes - femmes et l'amélioration des services publics
Les effets du Contrat de Ville	<u>Sur la stratégie du Contrat de Ville</u> ▫ Un déficit transversalité des actions, ▫ Un manque de lisibilité de la stratégie territoriale du Contrat de Ville ▫ Un manque de stratégie globale en matière d'éducation ▫ Un manque de lisibilité de la thématique éducation, ▫ Une articulation floue avec le droit commun ▫ Une structuration et définition d'un projet social clair au niveau des centres sociaux <u>Sur la mise en réseau des acteurs</u> ▫ Une dynamique de formation des acteurs ▫ Le renforcement du partenariat avec l'Education Nationale ▫ Une amélioration de la connaissance mutuelle des acteurs de l'insertion ▫ Une amélioration des relations avec le monde économique ▫ Une difficulté à instaurer une démarche partenariale avec la CAF et le CG malgré le lien entre leur mission et la thématique action sociale ▫ Une absence de synergie entre les acteurs dans les domaines de l'éducation, de l'insertion sociale et professionnelle et de l'action sociale. <u>Sur le contenu des actions</u> ▫ Des actions innovantes pour plus d'un quart des actions financées ▫ Un manque d'actions dans les domaines habitat/cadre de vie et éducation. ▫ Un manque de mobilisation sur la lutte contre les discriminations à l'embauche ▫ Une absence de crédits sur la parité, les services publics et la promotion de la santé ▫ Un manque de recensement des besoins dans le domaine de l'animation socioculturelle qui aboutit à une logique de guichet. <u>Une modifications des représentations et une évolution des comportements</u> ▫ Une modification du comportement des élèves, l'acquisition de compétences (français), ▫ Des quartiers mieux appréciés, ▫ Un niveau d'entretien et d'équipement des quartiers satisfaisant <u>Les problèmes difficiles à résoudre</u> ▫ Des problèmes pour le relogement des familles, une faible disponibilité des logements ▫ Une demande persistante de travaux d'amélioration en matière d'actions sociales et de participation des habitants
Les perspectives 2004 - 2006	
Principales recommandations	▫ Accentuer le portage politique du contrat de ville ▫ Légitimer l'équipe MOUS en interne et externe, ▫ Affirmer le rôle cadre d'action du Contrat de Ville

	▫ Renforcer les échanges entre les acteurs du CLSPD, ▫ Développer une vision intercommunale ▫ Réécrire un référentiel basé sur des constats et enjeux d'évolution ▫ Etablir un diagnostic partagé dans le domaine de l'action sociale ▫ Relancer le partenariat CAF - CG comme moteur de l'action locale collective ▫ Réaliser un suivi régulier du tableau de référentiel ▫ Améliorer la coordination entre les acteurs ▫ Reconquérir les quartiers Ouest et Pracomptal ▫ Recentrer l'action du Contrat de Ville sur 3 thématiques : éducation, insertion et action sociale ▫ Redéfinir les priorités concernant le centre ancien ▫ améliorer encore l'implication des habitants dans les projets ▫ Promouvoir une logique de projet en matière d'animation socioculturelle
--	---

Contrat de Ville de Romans Bourg de Péage - Drôme

Le cadre du contrat de ville

Les thématiques du CDV	▫ L'insertion et l'emploi ▫ L'éducation ▫ La prévention de la délinquance et sécurité ▫ L'action sociale ▫ L'égalité des chances entre les hommes et les femmes ▫ La promotion de la santé ▫ Le cadre de vie : habitat et aménagement urbain ▫ Sport, culture, éducation populaire
Les territoires du CDV	▫ 7 communes, 5 quartiers prioritaires.
Les objectifs du CDV	▫ Insertion et emploi ○ Optimiser l'existant dans le champ de l'insertion ○ Construire une interface entre le secteur de l'insertion et celui de l'entreprise ○ Prendre en compte les publics les plus éloignés de l'emploi classique ▫ Education : des objectifs déclinés sur Romans, sur Bourg de Péage et au niveau de l'agglomération mais globalement il s'agit de : ○ Prévenir les ruptures scolaires ○ Soutenir l'autorité parentale ○ Prévenir les conduites à risque ○ Dans le cadre du CEL de Bourg de Péage, créer les conditions qui permettent à l'élève, mais aussi à l'enfant et à l'adolescent, de mieux se socialiser, d'aborder hors temps scolaire des activités artistiques, sportives et culturelles ○ Dans le cadre du Contrat de réussite de Romans, Faire évoluer le rapport au savoir en améliorant la réussite scolaire et en développant la citoyenneté dans l'ordinaire de la classe, rechercher les articulations et les continuités en améliorant la communication et la citoyenneté. Parallèlement, développer le Pôle Ressource et les actions répondant aux objectifs du REP. ▫ La prévention de la délinquance sécurité ○ Identifier les risques et anticiper leur développement par la mise en œuvre d'actions visant à empêcher l'apparition de faits délictueux. ○ Apporter aux conflits, tensions, incivilités et infractions les réponses le cas échéant répressives les plus efficaces. ○ Prévenir la récidive par des actions de réinsertion et dissuader. ○ Construire un diagnostic partagé des risques et des problèmes. ○ Coproduire dans le respect des missions de chacun des réponses appropriées et efficaces ○ Soutenir et aider les victimes. ○ Développer les unités d'insertion sociale et économiques ○ Favoriser la création de classes relais ○ Améliorer l'accès à la santé mentale pour les adolescents en difficulté ○ Etendre les dispositifs de prévention des conduites à risque sur l'agglomération ○ Accueillir et orienter les familles en difficulté et leurs enfants ○ Renforcer le rôle des parents ○ Renforcer la liaison comité de probation/CCPD ○ Poursuivre les actions de chantiers pour la mise au travail des jeunes ▫ L'action sociale : des objectifs déclinés sur Romans et d'autres sur Bourg de Péage mais globalement il s'agit de : ○ Adapter l'offre d'accueil des enfants à la demande ○ Créer des lieux de paroles et d'échanges entre les parents ○ Favoriser toutes initiatives de loisirs pour les petits avec la participation des parents ○ Renforcer les stratégies de prévention et la fonction éducative des familles ▫ Des objectifs déclinés pour les priorités transversales égalité des chances et promotion de la santé ▫ Des objectifs déclinés par quartier sur la thématique habitat – cadre de vie.
Statut du rapport d'évaluation mis à disposition	
▫ Rapport final de bilan à mi parcours du contrat de ville ▫ Les travaux de suivi statistique coordonnés par la DDE	

Enquête écoute habitants	
Les objectifs de l'évaluation	
L'étude d'évaluation a été menée pour voir dans quelle mesure le contrat de ville peut être considéré comme un levier pour une politique sociale plus large et un instrument permettant d'œuvrer à la réussite de la politique de réhabilitation urbaine.	
Les thèmes et questions d'évaluation	
- Une analyse thématique des productions du contrat de ville - Une approche des fonctions de programmation, d'animation – coordination et de pilotage débouchant sur une mise en perspective des enjeux dans le développement du Pays Romains	
Les données exploitées	
Types et sources de données	- Exploitation du RGP99 et des données de l'office Habitat Pays de Romans - Exploitation du rapport 2001 d'évaluation de la politique de la ville réalisé par la DDE26 - Le rapport à notre disposition ne permet pas de savoir quels acteurs ont été mobilisés dans le cadre de l'évaluation.
Critères utilisés	Pas de critères explicitement utilisés
Eléments d'évaluation	
Le fonctionnement du contrat de ville	- Le passage à un Contrat de Ville d'agglomération a mal été préparé - Une addition de thématiques correspondant à un état des lieux des compétences propres des parties signataires sans détermination des compétences mobilisées pour faire converger des objectifs décidés en commun. - Les objectifs de la politique de la ville ne sont pas toujours intégrés aux missions des acteurs de terrain de l'action sociale et de l'insertion notamment. Or, cette coordination permettrait d'adapter les procédures d'intervention et les priorités d'action. - Un déficit de perception du dispositif par les élus, surtout pour le volet développement social qui le voit seulement comme une ligne de dépense car jusqu'en 2000, la gestion administrative et financière du CDV était assurée par le CCAS. - Un rapport complexe de la municipalité et de l'équipe Contrat de Ville - Un partenariat de qualité sur le plan technique avec un rôle décisif de l'équipe MOUS en matière d'information, de coordination et d'animation. - Un effort de l'équipe MOUS pour mettre en cohérence les différents niveaux et registres d'intervention. - L'absence de phase préalable de détermination des objectifs annuels par les partenaires signataires qui conduit à des négociations sectorisées ne permettant pas une vision d'ensemble du dispositif et à baser la sélection des projets sur des critères administratifs - Une programmation basée plutôt sur la reconduction d'actions qui ne laisse aucune place à l'émergence de nouveaux projets et ne constitue pas un levier pour le développement - Peu de ces actions se traduisent par un élargissement ou une diversification du réseau d'acteurs implantés dans le quartier de la Monnaie, ni ne changent les procédures d'accès des publics. - Un modèle d'intervention efficace - Une certaine cohérence des actions - Un manque de lisibilité des opérations du contrat de ville - Un manque d'articulation avec le droit commun, en particulier dans les domaines de l'emploi, et de l'insertion de la prévention et de l'éducation - enfance - famille : les territoires prioritaires ne sont pas considérés comme des territoires de développement d'initiatives exorbitantes du droit commun. - Un manque de lisibilité financière - Un cloisonnement persistant entre les thématiques d'intervention du contrat de ville.
L'atteinte des objectifs du Contrat de	

Ville	
Les effets du Contrat de Ville	<u>Education</u> ▫ Une meilleure articulation entre l'école et les acteurs sociaux ▫ Un processus de travail fragilisé par le manque d'appui institutionnel <u>Prévention sécurité</u> ▫ Une structuration du partenariat ▫ Une bonne image de la Maison de la Justice et du Droit ▫ Une difficulté à définir des priorités ▫ Un déficit de collégialité ▫ Une articulation difficile avec le droit commun <u>Insertion</u> ▫ La construction d'un PLIE comme volet insertion du CDV, ▫ Un fonctionnement à minima du droit commun sur les quartiers prioritaires ▫ La persistance d'une logique gestionnaire ▫ Une logique de guichet <u>Globalement</u> ▫ Une grande part des actions n'engendre pas de transformation significative de l'offre de service. ▫ Certaines comme les actions de santé permettent tout de même d'élargir le spectre des dispositifs de droit commun qui ne concernent pas spécifiquement les publics des quartiers prioritaires.
Les perspectives 2004 - 2006	
Recommandations	▫ Améliorer la méthode de participation partenariale, réorganiser les procédures de décision et replacer l'évaluation en continu au cœur du pilotage ▫ Renforcer la coopération entre communes, ▫ Développer les projets et thématiques transversales ▫ Créer une conférence intercommunale du logement, actualiser le PLH, améliorer l'offre de logements sociaux, ▫ Soutenir le pôle ressources et le contrat de réussite (REP) ▫ Articuler la prévention/sécurité avec les autres thématiques, développer la médiation sociale, créer une régie de quartier ▫ Hiérarchiser les objectifs en matière d'insertion professionnelle, partager un diagnostic puis engager une réflexion stratégique, ▫ Définir le cahier des charges de la MJC et du CS pour renforcer la cohérence entre ces deux structures

Contrat de Ville de l'agglomération valentinoise	
Le cadre du contrat de ville	
Les thématiques du CDV	▫ Logement et transport ▫ Action sociale et intégration ▫ Animation sportive, socioculturelle et politique de la jeunesse ▫ Education ▫ Prévention de la délinquance/sécurité ▫ Promotion de la santé ▫ Insertion emploi économie ▫ Égalité des chances pour les hommes et les femmes ▫ Qualification des acteurs ▫ Participation des habitants
Les territoires du CDV	▫ 5 quartiers prioritaires
Les objectifs du CDV	<u>Les objectifs du PLH, procédure "fondamentale" du contrat de ville</u> ▫ Rééquilibrer l'offre locative publique. ▫ Répondre aux besoins d'urgence ▫ Développer les segments déficitaires de l'offre locative publique ▫ Favoriser les parcours résidentiels des ménages ▫ Contenir le prix du foncier ▫ Relancer la production de logements neufs ▫ Réhabiliter le parc privé <u>Les objectifs de l'insertion et du développement économique</u> ▫ Améliorer la synergie dans le dispositif d'insertion ▫ Développer l'animation, l'expérimentation et les actions pour une plus grande mobilisation des personnes en difficulté ▫
Statut du rapport d'évaluation mis à disposition	
▫ Bilan à mi parcours du CDV ▫ Suivi statistique ▫ Enquête habitants	
Les objectifs de l'évaluation	
▫ Restituer aux acteurs de terrain des données quantitatives et qualitatives ▫ Appréhender les effets de la politique de la ville sur les politiques sectorielles de droit commun et sur les populations ▫ Repositionner les missions des différents intervenants ▫ Clarifier les modes d'intervention des acteurs sur le terrain.	
Les thèmes et questions d'évaluation	
Mode opératoire	En quoi la politique de la ville produit-elle des effets démultiplicateurs au niveau de l'agglomération?
Habitat - logement - rénovation urbaine	Pourquoi les dispositifs engagés ne fonctionnent-ils pas ?
éducation	Quelles sont les logiques des politiques aux différentes échelles?
sécurité, prévention de la délinquance	Quelle cohérence des dispositifs ?
insertion économique - emploi	Comment s'articulent les actions entre elles ?
animation, action sportive, éducative et socioculturelle	Comment est organisé le réseau d'acteurs de l'animation? Quelle est la plus-value politique de la ville ?
Niveau intercommunal d'intervention	Quels sont les domaines où émerge une culture commune d'agglomération ?
Les données exploitées	
Types et sources de données	▫ Les documents de programmation ▫ Des bilans financiers des différents partenaires ▫ Une cinquantaine d'entretiens ▫ 6 réunions thématiques ▫ L'enquête écoute habitants ▫ Les données statistiques de la DDE Drôme.

Critères utilisés	Les critères utilisés n'apparaissent pas clairement dans le rapport d'évaluation.
Eléments d'évaluation	
Le fonctionnement du contrat de ville	- Un contrat d'agglomération qui n'en est pas vraiment un car il n'existe pas vraiment d'agglomération sur le territoire - Une mission mal définie du chef de projet d'agglomération, une mauvaise coordination entre les 3 chefs de projets - Une mauvaise articulation entre les chefs de projet CDV et le CLS intercommunal transport. Idem avec la zone franche. Une volonté de coordination des programmations entre CDV, PLIE et SPE qui peut encore s'améliorer - Un positionnement des délégués de l'Etat qui ne facilite pas la lisibilité des acteurs du contrat de ville - Un manque de consolidation des données statistiques qui ne permet pas une exploitation efficace. - Un suivi financier par partenaire qui rend les consolidations difficiles voire impossible et qui comporte de nombreuses erreurs. Il n'existe pas de confrontations des éléments de bilans financiers entre les partenaires. Par ailleurs, chaque partenaire essaie de faire passer du droit commun pour de la politique de la ville. - Des points de tension et de crispation assez classiques entre les services culturels, les équipements culturels et les acteurs socioculturels. - Un contrat de ville perçu comme un centre de gestion des financements dans le domaine de l'insertion.
L'atteinte des objectifs du Contrat de Ville	<u>En matière de logements</u>, les objectifs ne sont pas atteints, le PLH est en panne et le dispositif de suivi de la politique logement n'a pas été activé : 90 logements sociaux devaient être construits par an mais entre 2000 et 2003, seuls 54 l'ont été. Le PLH n'a ni permis de maintenir l'offre locative, ni d'amorcer un rééquilibrage de l'offre. <u>En matière d'insertion et de développement économique</u>, aucun objectif précis ne semble avoir été déterminé : les actions sont proposées à partir de la volonté d'un élu, du ressenti d'un technicien ou d'une directive nationale déconnectée du territoire. L'action la plus massivement financée pour Valence, le gardiennage des parkings de Valence le Haut, ne correspond pas aux objectifs du Contrat de Ville et de sa convention territoriale. - Il n'est pas possible de rendre compte de l'atteinte des objectifs dans le cadre des autres axes thématiques.
Les effets du Contrat de Ville	- Des difficultés à faire émerger une réflexion au niveau de l'agglomération - Une difficulté à faire émerger une coordination entre les différents dispositifs dans les domaines de l'insertion et de la prévention - Le CDV a des difficultés à s'articuler avec le droit commun en particulier dans le domaine de la culture où des tensions persistent entre services ou équipements culturels et acteurs socioculturels. - La concertation de la population est insuffisante en matière de logement. - Dans le domaine de la santé, la plus value du contrat de ville réside dans les effets réseaux qu'il peut favoriser et les effets démultiplicateurs d'actions. Par ailleurs, un soutien psychologique aux professionnels a pu être mis en place. L'action de formation des adultes relais permet un décloisonnement institutionnel. - Une logique de guichet sans véritable réflexion sur les besoins : du côté de l'offre de services "animation jeunesse", on cherche parfois en vain une demande et du côté de la demande qui déborde des dispositifs on cherche vainement une offre. - Des lourdeurs administratives qui freinent la réactivité des réponses apportées aux demandes des jeunes - Un effet pervers du contrat de ville selon certains acteurs de terrain : l'enfermement des jeunes sur leur quartier. - Des difficultés à faire des choix stratégiques au niveau du financement des équipements socioculturels - L'évaluation de l'impact des prestations d'insertion réalisées semble difficile dans la mesure où les objectifs ne sont pas définis à partir d'une connaissance

	suffisamment fine de la situation, des besoins et du contexte local. ▫ Des résultats positifs apportés par la zone franche : elle aurait capté au moins 1/3 des emplois créés dans l'agglomération. 24% des embauches concernent des résidents ou chômeurs de la ZFU et des emplois stables à temps plein. ▫ Le CDV n'a pas permis de résoudre le problème du manque de mixité sociale qui, au contraire, tend à s'aggraver. ▫ Une forte mobilisation des habitants sur Valensolles et Valence le Haut mais des suspicions sur l'utilisation des crédits politique de la ville. La participation des habitants cependant est menacée par certaines évolutions sur Valence : la disparitions des agents de développement, le lien au bailleur, les modifications de la place des équipements,...
Les perspectives 2004 - 2006	
Recommandations	▫ Mieux piloter le contrat à l'échelle de l'agglomération ▫ Clarifier la programmation intercommunale d'agglomération et dégager des axes thématiques d'agglomération. ▫ Piloter véritablement le contrat du côté de l'Etat local en renforçant le poids et les missions des délégués Etat. ▫ Revenir sur les engagements financiers des collectivités pour mieux clarifier les parts communales et intercommunales ▫ Clarifier le portage technique du contrat de ville soit en missionnant clairement un chef de projet d'agglomération soit en trouvant un mode d'organisation et de rencontres régulières entre les 3 chefs de projet, les délégués Etat et les différents coordonnateurs de dispositifs. ▫ Affiner la question statistique et renforcer au sein de Valence Major une cellule de veille qui s'attacherait à stabiliser et consolider l'ensemble des données chiffrées ▫ Clarifier l'appel à projet intercommunal ▫ Stabiliser définitivement les actions par thématiques ▫ Mutualiser les compétences et les expériences à l'échelle intercommunale ▫ Envisager la qualification des acteurs de terrain à l'échelle de l'agglomération soit à travers de formations prises de postes soit à travers le passage à l'agglomération d'un certain nombre de formations déjà existantes ▫ Développer et animer des réseaux d'acteurs à l'échelle de l'agglomération. ▫ Développer un mode de gouvernance participatif autour des enjeux de mixité et de lutte contre les exclusions ▫ Relancer le PLH ▫ Renforcer la capacité d'expertise des partenaires valentinois de manière à constituer une équipe projet sur le renouvellement urbain. ▫ Conforter les différents processus de GUP et de résidentialisation ▫ Poursuivre la mise en œuvre de l'OPAH ▫ Confirmer le projet FISAC quartiers sur Valence ▫ Ouvrir le débat sur la mixité dans les établissements scolaires ▫ Poursuivre la formation autour de l'accompagnement scolaire en l'élargissant dans la mesure du possible à l'échelle de l'agglomération. ▫ Renforcer la coordination des dispositifs existants (CDV, PLIE, Zone franche, cellule emploi de la ville de Valence) ▫ Poursuivre les collaborations engagées autour de la lutte contre les discriminations ▫ Faire jouer la clause d'insertion dans le cadre des marchés publics ▫ Clarifier le pilotage du PLIE ▫ Poursuivre l'animation du réseau de lutte contre l'illettrisme. ▫ Renforcer les logiques d'agglomération dans les domaines de l'animation et de la jeunesse

	▫ Mettre en place des réflexions autour de la mobilité des jeunes ▫ Favoriser tout type d'action oeuvrant à la mixité des publics. ▫ Avoir une réflexion sur la politique jeunesse à l'échelle de l'agglomération. ▫ Envisager un CLSPD intercommunal ▫ Assurer une meilleure coordination entre le CLSPD, le CILSPD et le CLS transport intercommunal. ▫ Réfléchir à la problématique du secret professionnel et au dépôt de la plainte en matière de prévention sécurité. ▫ Elargir la formation "adultes – relais" à toute l'agglomération en matière de santé ▫ Veiller aux questions de santé mentale ▫ Poursuivre le débat sur les liens entre culturel et socioculturel ▫ Mieux impliquer les équipements culturels traditionnels dans la Politique de la Ville. ▫ Organiser des rendus de l'enquête auprès des habitants et des données quantitatives collectées et analysées par la DDE ▫ Mieux associer les habitants aux projets de renouvellement urbain ▫ Mutualiser à l'échelle intercommunale les différentes expériences de participation des habitants menés sur les trois communes (Bourg, Porte et Valence)
Points forts et faibles de l'évaluation	<u>Points forts</u> ▫ Le travail statistique coordonné par la DDE Drôme ▫ L'enquête de satisfaction auprès des habitants réalisée depuis 8 ans. <u>Points faibles</u> ▫ Une analyse qui mélange les réalisations du CDV et celles du droit commun ▫ Des observations qui portent davantage sur le fonctionnement que sur les résultats de la politique de la ville.

Contrat de Ville de l'agglomération grenobloise - Isère	
Le cadre du contrat de ville	
Les thématiques du CDV	▫ Habitat, logement, intégration urbaine et déplacement ▫ Education et formation ▫ Prévention de la délinquance ▫ Pratiques culturelles ▫ Economie et accès à l'emploi – insertion ▫ Santé
Les territoires du CDV	▫ Des conventions thématiques à l'échelle d'agglomération et 6 conventions locales d'application au niveau des communes (23 communes concernées). ▫ 33 quartiers prioritaires.
Les objectifs du CDV	▫ La METRO = rôle d'animation du partenariat et de capitalisation ▫ Prévention collective et sécurité : réinsertion à la sortie de prison, lutte contre la toxicomanie, sécurité dans les transports en commun. ▫ Habitat, logement, intégration urbaine et déplacements : favoriser la mixité urbaine, renouveler le patrimoine urbain, accueil des gens du voyage. ▫ Economie, l'accès à l'emploi et l'insertion : aide à la création d'entreprise, service de rapprochement des offres et des demandes d'emploi, maintien des services de proximité. ▫ Education, formation : mieux lire et mieux dire pour mieux s'intégrer, accompagnement des parents, entrée des jeunes dans la vie active. ▫ Santé publique : accès aux soins pour tous, démarche de prévention en direction des jeunes, prise en charge de la souffrance psychique. ▫ Développement des pratiques culturelles : soutenir les pratiques et structures culturelles, favoriser l'accès à l'écrit et aux nouvelles technologies.
Statut du rapport d'évaluation mis à disposition	
▫ Référentiel 2001 et 2002, rapports 2004 et 2005 de l'évaluation en continu, sur des thématiques différentes chaque année, ▫ rapport d'évaluation mi- parcours	
Les objectifs de l'évaluation	
▫ L'évaluation en continu permet de faire un point régulier sur ce qui est engagé pour des thèmes précis de 3 conventions thématiques (économie, éducation, et sécurité- prévention), ▫ L'évaluation à mi-parcours a permis de présenter un premier bilan des réalisations et effets de la politique de la ville, à mi- chemin, pour éventuellement réorienter les priorités du CDV ▫ Elle a aussi permis d'interroger quatre questions transversales : la transformation du système d'acteurs, la valeur ajoutée de l'intercommunalité, l'articulation du CDV avec les politiques de droit commun, et la participation des habitants.	
Les thèmes et questions d'évaluation	
Économie, insertion et emploi	▫ Quelles sont les orientations de la METRO pour la seconde moitié de la programmation (orientations géographiques et orientations par public cible) ?
Éducation	▫ Quelles sont les modalités de pilotage à affirmer ? quelle articulation thématique est possible? ▫ Quels sont les rôles de chacun des partenaires (Etat, Région, département, agglomération, villes) dans le pilotage de la politique et des dispositifs liés à l'éducation ?
Sécurité- prévention de la délinquance	▫ Quelles sont les articulations entre CDV et droit commun ? quelles sont les modalités de travail avec les acteurs de la sécurité- prévention ?
Les données exploitées	
Types et sources de données	<i>L'évaluation en continu</i>, au moyen de plusieurs outils : ▫ Baromètre des quartiers (entretiens collectifs et individuels) ; ▫ Etudes de cas et monographies ; ▫ Appui d'experts de la thématique étudiée, ▫ Appui d'une équipe d'évaluation pour rédiger le rapport annuel. <i>L'évaluation à mi-parcours</i> : ▫ Groupes de travail par convention avec les référents,

	- Organisation de conférences évaluatives avec les élus et les techniciens - Analyse physico- financière de la programmation
Critères utilisés	
Eléments d'évaluation	
Le fonctionnement du contrat de ville	- Structuration progressive du système d'acteurs autour de l'agglomération comme échelle pertinente - Mobilisation renforcée des acteurs, adaptation de l'offre aux besoins et aux publics même si certains besoins identifiés ne sont pas encore suffisamment pris en compte - Recherche d'une meilleure articulation entre territoires et thématiques - Encore beaucoup de reconductions d'actions (négatif), la politique de la ville remplace le droit commun - Des cloisonnements qui persistent - Une expérimentation de projets à l'échelle d'agglomération limitée par l'absence de relais financiers et des limites floues avec le droit commun.
L'atteinte des objectifs du Contrat de Ville	La démarche GSUP donne aux habitants la possibilité de participer = meilleure participation des habitants
Les effets du Contrat de Ville	- Effet levier, décroisement des réflexions de leurs logiques de territoire, passage d'une logique d'action unitaire à une logique de programme d'actions, entraînant des nouvelles modalités partenariales. - Sur l'insertion par l'économique : changement de posture « aller vers », renforcement des liens entre entreprises et insertion - Le PEL fonctionne comme un lieu de mutualisation des différents contrats et de définition collective des objectifs. Sur l'éducation : effet positif de la mise en place d'une réflexion sur la parentalité, les actions qui en découlent sont bien accueillies. Mais la mobilisation est encore trop faible sur le volet éducation en raison d'un partenariat difficile (manque de liens avec l'EN, avec l'ANPE) - Sur la thématique sécurité- prévention : une plus grande qualification des acteurs en cours, une réflexion sur la prévention de la récidive, des chantiers éducatifs mis en place, et une mobilisation autour de l'aide aux victimes. - Un manque de lisibilité du CDV et risque d'inefficacité - Des difficultés de traiter certaines thématiques à court terme, l'intervention CDV se fait en substitution du droit commun, par manque de financements mobilisables - Des écarts entre les quartiers sensibles et le reste de l'agglomération ne se sont pas réduits, ce qui plaide en faveur d'une plus forte articulation entre politiques structurantes et CDV
Les perspectives 2004 – 2006	
Recommandations	- Nécessité d'une meilleure articulation entre les politiques structurantes de droit commun, et le CDV - Re-centrer les programmations sur des actions correspondant à des objectifs prioritaires, définis au préalable ; - Développer plus systématiquement l'outil « participation des habitants » pour dynamiser le développement de la politique de la ville, - Rendre la politique plus lisible pour les partenaires, - Développer les rencontres et actions partagées, surtout entre les référents thématiques des dispositifs - Donner les moyens techniques et d'ingénierie à la METRO pour assurer son rôle d'animation du partenariat, - Développer une démarche de « projet de territoire »
Qualité de l'évaluation	- Un investissement important sur la réflexion et la démarche partenariale d'évaluation - Une évaluation en continue très précise sur les thèmes abordés, des résultats instructifs - Une méthode qui évolue chemin faisant et qui s'adapte bien au contexte local et aux enjeux politiques et techniques

Contrat de Ville du Nord Isère	
Le cadre du contrat de ville	
Les thématiques du CDV	- Logement – cadre de vie, réhabilitation des quartiers - Education- jeunesse - Culture - Sécurité, prévention de la délinquance, - Place des habitants - Intercommunalité
Les territoires du CDV	11 quartiers prioritaires.
Les objectifs du CDV	- Renforcer les solidarités entre territoires et publics en s'appuyant sur des actions thématiques notamment la GUP - Préfigurer le volet social de l'agglomération, réduire les inégalités et les exclusions sur le territoire - Mieux mobiliser les moyens et dispositifs de droit commun - Mettre en mouvement de nouvelles initiatives
Statut du rapport d'évaluation mis à disposition	
Rapport d'évaluation à mi-parcours du CDV de l'agglomération Nord- Iséroise	
Les objectifs de l'évaluation	
- Faire le point sur la mise en place et le fonctionnement global du nouveau CDV, ainsi que sur l'efficacité - Rendre compte des problématiques afférentes au pilotage général de la politique de la ville et proposer les modes d'organisation alternatifs pertinents	
Les thèmes et questions d'évaluation	
Réhabilitation des quartiers	- Évaluer les actions conduites au titre du volet Habitat et envisager les suites à donner pour 2003-06 : - Quelle contribution des actions de réhabilitation à l'évolution de la réflexion sur le développement social urbain et la rénovation urbaine ?
Prévention de la délinquance et sécurité	Évaluer les actions financées par le CDV et clarifier ses compétences, mesurer les impacts globaux du CDV sur le sentiment d'insécurité
Mode opératoire, relation au droit commun, systèmes d'acteurs, et intercommunalité	- Quelle est l'efficacité du mode de gestion actuel du CDV ? - Quel est le degré de cohérence entre le CDV et les autres dispositifs spécifiques de droit commun ? - Le CDV a-t-il renforcé les modes de coopération entre acteurs ? - En quoi le CDV a-t-il contribué à l'émergence d'une approche intercommunale ?
Participation des habitants	- Quelle est la place des habitants dans la mise en œuvre du CDV ? - Comment le CDV favorise-t-il l'implication des habitants ?
Les données exploitées	
Types et sources de données	- Monographies sur les actions suivantes : dispositif relais, chantiers jeunes, cellules de veille et SMAC - Fiches actions et bilans des actions des différentes programmations (analyse documentaire) - Entretiens avec les acteurs locaux
Critères utilisés	- Taux de rotation des familles dans les quartiers - Circuits de décision, mode d'instruction des dossiers, dispositif d'animation et de coordination du CDV - Taux de passation des actions au droit commun
Eléments d'évaluation	
Le fonctionnement du contrat de ville	- Constitution d'un GIP en 2002 pour porter le CDV - L'action du CDV se stabilise : les financements sont en hausse, mais l'effet levier reste faible, et les objectifs- enjeux sont multiples et mal définis. - Le pilotage politique du CDV reste problématique : absence d'organisation politique du territoire, pilotage technique difficile

	- Manque de reconnaissance des référents thématiques locaux, et les outils collectifs sont limités par l'éclatement géographique - Sur la rénovation, la GSUP constitue un cadre commun en définissant un axe stratégique transversal au CDV, mais les démarches communales diffèrent dans la pratique selon le contexte local. Il manque une stratégie de rénovation car la concertation est difficile, ce qui se traduit par une absence de projets transversaux.
L'atteinte des objectifs du Contrat de Ville	- La rénovation urbaine a permis d'améliorer le cadre de vie des habitants mais elle a eu un impact faible sur le développement global des quartiers - Les actions financées dans le cadre du CDV couvrent bien toutes les thématiques visées - Le CDV a permis de faire émerger de nouvelles méthodes de travail, de coordination des acteurs au niveau intercommunal, même si l'histoire du CDV est différenciée selon les communes, et récente (territoire complexe)
Les effets du Contrat de Ville	- Un investissement important a été concentré sur la RU avec un cadre de référence ambitieux, qui a permis de transformer l'enveloppe des quartiers - Manque de lisibilité de l'action - Professionnalisation de l'équipe MOUS et diversification des acteurs - Mise en place d'un socle pour la création d'une agglomération - Le diagnostic local sécurité- prévention a permis de souligner la faiblesse des moyens humains mobilisés face aux besoins grandissants - Manque de prise en compte de l'avis des habitants et manque de participation aux actions, mais les dispositifs existants en matière de sécurité- prévention sont très sollicités - La programmation, même si elle aborde tous les thèmes du CDV, reste encore axée sur le Bâti et le patrimoine, ce qui donne une part presque exclusive de l'habitat
Les actions remarquables	- Dispositif relais jeunes en voie de déscolarisation, chantiers jeunes (IDA, La Verpillère, Saint Quentin de Fallavier), cellules de veille (Isle d'Abeau, Villefontaine, Bourgoin Jallieu, St Quentin Fallavier) - Fiches incidents- habitants (prévention- sécurité), actions de sécurisation passive et correspondants tranquillité - Actions « convivialité », journal paroles de quartier « entre- voisins » - La scène de musiques actuelle MAC des Abattoirs
Les perspectives 2004 – 2006	
Recommandations	D'une manière générale : - Préciser les objectifs du CDV en clarifiant et hiérarchisant les territoires (ZUS) et les thématiques (RU) prioritaires, - Clarifier les missions des référents communaux, repositionner la MOUS intercommunale, renforcer les équipes de terrain, réfléchir aux liens CDV et agglomération ainsi que les liens entre le CDV et les financements de droit commun - Mettre en place une démarche territoriale des actions, travailler en meilleure proximité avec les porteurs de projet, prolonger la réflexion et le partage de l'évaluation (restitution collective) D'une manière spécifique : - Pour la RU : pérenniser les projets et en faire des leviers de développement avec des enjeux d'agglomération et un projet global, ainsi que les moyens et une ingénierie d'animation et la constitution d'un espace ressource de capitalisation. - Développer l'échange d'expériences sur le volet social, ainsi que le travail partenarial entre les services différents, les acteurs- opérateurs et les financeurs - Clarifier les compétences et les articulations sur le volet sécurité- prévention, focaliser les actions sur la prévention de la délinquance et la prévention sociale - Développer la prise en compte du point de vue des habitants et la participation
Qualité de l'évaluation	- Bonne analyse des procédures et de la mise en œuvre, - Faiblesse de l'analyse des effets et impacts

Contrat de Ville de l'agglomération viennoise	
Le cadre du contrat de ville	
Les thématiques du CDV	▫ Habitat, Cadre de Vie ▫ Accès à l'emploi- développement économique / insertion ▫ Prévention de la Délinquance / Sécurité ▫ Santé ▫ Pratiques culturelles, sociales et sportives / éducation
Les territoires du CDV	▫ 6 territoires
Les objectifs du CDV	▫ Mise en réseau des acteurs ▫ Mobilisation du droit commun ▫ Insertion par l'activité économique et accompagnement à l'élaboration d'un projet professionnel, accès à l'emploi ▫ Prévention - sécurité ▫ Santé accès aux soins ▫ Habitat- cadre de vie- déplacements ▫ Education
Statut du rapport d'évaluation mis à disposition	
▫ Projet de rapport final, non validé par l'agglomération viennoise	
Les objectifs de l'évaluation	
▫ Couverture des objectifs opérationnels par les actions financées ▫ Analyse des premiers effets du CDV sur les quartiers ▫ Analyse de la mise en œuvre et de l'organisation de la programmation.	
Les thèmes et questions d'évaluation	
Thèmes : ▪ Développement économique- accès à l'emploi ▪ Prévention- sécurité ▪ Santé- accès aux soins ▪ Logement cadre de vie- déplacements	Questions : ▪ Prise en compte des objectifs par la programmation du CDV ▪ Analyse de la couverture des objectifs ▪ Analyse des premiers effets sur les quartiers
Les données exploitées	
Types et sources de données	▫ Analyse documentaire des fiches actions et bilans par programmation ▫ Répartition des actions programmées de 2001 à 2004 par thématique selon une typologie ▫ Tableaux synthétiques de la prise en compte des objectifs par thématique considérée ▫ Tableau distribué aux opérateurs pour collecter leurs perceptions sur les problématiques et les enjeux des quartiers ▫ Groupes de travail collectifs
Critères utilisés	▫ Taux de renouvellement ▫ Taux d'engagement des actions programmées ▫ Taux de couverture des actions
Eléments d'évaluation	
Le fonctionnement du contrat de ville	▫ Axe fort du fonctionnement : la mise en réseau des acteurs, formation, coordination et animation du réseau ▫ Axe fort : mobilisation du droit commun comme facteur de pérennisation des actions ▫ Contrat dynamique et sélectif (taux d'engagement et renouvellement des actions) ▫ Axe faible : communication manque de diffusion de l'information- lisibilité du

	CDV et de son liens avec le droit commun Manque d'outils de bilan et de culture de l'évaluation
L'atteinte des objectifs du Contrat de Ville	- Les actions programmées correspondent aux objectifs thématiques et géographiques prioritaires Sur le volet développement économique : surtout des actions liées à l'insertion par l'activité économique et l'accompagnement à l'élaboration d'un projet pro/ construction d'un parcours vers l'emploi, mais faible investissement du CDV dans ce champs. - Sécurité- prévention : développement du lien social comme support à la prévention, prévention des conduites à risque. Santé : actions de sensibilisation des acteurs professionnels et des publics, actions d'accueil. - Logement : actions sur le bâti et l'aménagement d'espaces extérieurs, aires de détente + actions de GSUP - Faible lisibilité territoriale, faible investissement sur les publics prioritaires
Les effets du Contrat de Ville	- Liens forts avec le PLIE - Complémentarité CLS- CDV - Complémentarité CDV- droit commun pour l'accès aux soins - Articulation PLH- CDV vole logement- habitat - Difficultés à mobiliser les habitants, manques d'actions jeunes 16-25 ans
Actions remarquables	- Groupes territoriaux de travail mis en place, commissions jeunes - Cellule de veille éducative, groupe mineurs TGI (prévention délinquance), dispositif MARS, groupes de travail « citoyenneté » et « fonction parentale » - Relais oxyjeunes point d'accueil écoute
Les perspectives 2004 - 2006	
Recommandations	- Effort de formalisation - Renforcer la communication en direction des habitants et opérateurs - Construire une stratégie territoriale du CDV en lien avec le projet d'agglomération - Développer des actions en direction des publics et besoins insuffisamment couverts : revitalisation économique, mobilité professionnelle, accès à l'emploi des publics cibles, sensibilisation à la lutte contre les discriminations - Sensibiliser les décideurs sur l'importance de la santé - Améliorer le système de suivi et mutualiser les données

Contrat de Ville de la Vallée de l'Ondaine - Loire	
Le cadre du contrat de ville	
Les thématiques du CDV	Les neuf chapitres du document unique d'orientation (DUO) - La gestion sociale et urbaine - Améliorer les dispositifs existants dans le cadre de la sécurité, la prévention et la citoyenneté - Coordonner les initiatives relevant de l'insertion économique de proximité - Formaliser un volet « éducation » - L'intégration des populations issues de l'immigration - Le volet « culture » - Santé - La qualification des acteurs - Les professionnels - Les bénévoles - Renouvellement urbain et habitat
Les territoires du CDV	Le périmètre du Contrat de ville comprend 7 communes : Çaloire, Firminy, Fraisses, le Chambon-Feugerolles, la Ricamarie et Saint Paul en Cornillon.
Les objectifs du CDV	- Poursuivre un aménagement équilibré du Territoire - Poursuivre et structurer la politique d'insertion par l'économie - Renforcer la politique de développement social urbain de façon durable
Statut du rapport d'évaluation mis à disposition	
Rapport final de l'évaluation à mi-parcours	
Les objectifs de l'évaluation	
- Analyser le fonctionnement et les pratiques des acteurs - Apprécier les effets du CDV au regard des objectifs fixés - Réorienter si nécessaire les orientations et les financements	
Les thèmes et questions d'évaluation	
- Comment s'organise le partenariat? Quelle est la place de l'intercommunalité face à la géographie prioritaire? - Que lest le lien entre les actions spécifiques et celles dites de droit commun? - Dans quelle mesure les habitants sont-ils associés à la démarche du CDV ? - Quelle vision les acteurs ont-ils sur la situation actuelle de l'insertion des jeunes? - Quelle est la cohérence d'intervention des contrats au sein d'une même thématique (CEL, CLSPD...)? - Quels sont les problèmes principaux et prioritaires des quartiers à résoudre? - Qu'est ce que le Contrat de ville a changé dans les pratiques des différents signataires?	
Les données exploitées	
Types et sources de données	- Rencontres de 18 acteurs clef - Travaux de réflexion de 5 groupes d'évaluation participatifs - Analyse de documents (DUO, diagnostic, bilans d'activité...) - Rencontres avec les chefs de projet
Critères utilisés	Pas de critère explicitement utilisé

Éléments d'évaluation	
Le fonctionnement du contrat de ville	▫ SIVO légitime dans son rôle de portage sur les plans politique et technique ▫ Tendance à la municipalisation de l'action de la MOUS ▫ Une mobilisation insuffisante du droit commun ▫ Un CDV parfois perçu comme compliqué et bureaucratique, une mise en œuvre peu lisible ▫ Une mobilisation inégale des acteurs en fonction des territoires et des thématiques ▫ Une mise en réseau peu visible ▫ Des quartiers qui ne font pas l'objet de diagnostics partagés ▫ Le rôle des centres sociaux en tant qu'opérateurs principaux peu évident ▫ Une dimension intercommunale davantage traduite dans les thématiques de l'insertion au sens large ▫ Des actions souvent reconduites, ce qui expose le risque de voir le CDV devenir le droit commun du quartier ▫ Une difficulté pour les opérateurs à appliquer les critères d'évaluation propres aux CDV ▫ Un manque de priorités, et un manque d'actions structurantes ▫ La création de dynamiques ▫ Un transfert de savoir-faire et de culture de la transversalité ▫ Pas de réelle culture commune, une difficulté à capitaliser
L'atteinte des objectifs du Contrat de Ville	▫ Insertion : objectifs ambitieux « respectés » (création d'un PLIE, création de Cap Ondaine...), mais pas d'indicateurs de performance, d'où une évaluation incomplète, un CDV impulsor, mobilisateur et coordinateur ▫ Des dispositifs connexes sur la sécurité - prévention (GUSP, CLSPD) ou la culture et l'éducation (CEL-CTL, VVV...) adéquats en terme de proximité au regard des attentes
Les effets du Contrat de Ville	Malgré la volonté politique et le travail réalisé par le Contrat de ville (depuis 10 ans), les difficultés restent récurrentes sur les quartiers dits ultra prioritaires : La Romière, le Bouchet et sur l'ensemble de la commune de la Ricamarie Cependant, des améliorations notables apportées au bâti et au cadre de vie sur La Romière et le Bouchet Des problématiques qui se durcissent : jeunesse en terme d'insertion, de réussite scolaire et de délinquance; d'image (pas réhabilitée), de concentration de population d'origine étrangère, d'absence de lieu fédérateur de la vie sociale, de fédération des acteurs sociaux autour d'un projet commun Pas de démarche globale de territoire sur Firminy Une image toujours négative des quartiers
Les perspectives 2004 - 2006	
Principales recommandations	▫ Réaffirmer le caractère prioritaire des quartiers du Bouchet, de la Romière et de la Ricamarie ▫ Élargir l'équipe de maîtrise d'œuvre ▫ Renforcer l'appui du SIVO auprès des centres sociaux et de la MJC ▫ Réactualiser pour chaque commune un projet territorial ▫ Réaffirmer le rôle du SIVO comme porteur de cohésion pour l'ensemble du territoire, comme niveau pertinent pour certaines actions inter - communales ▫ Renforcer la prise en compte de la thématique santé et cibler particulièrement les personnes âgées ▫ Renforcer les moyens d'évaluer les actions concernant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ▫ Réaffirmer la logique d'innovation, en renforçant la capacité du CDV à « saisir des opportunités et mobiliser des initiatives »

Contrat de Ville du Pays du Gier	
Le cadre du contrat de ville	
Les thématiques du CDV	Les 3 thématiques prioritaires du Contrat de ville du Pays du Gier sont les suivantes : ▫ L'habitat et le renouvellement urbain ▫ La lutte contre les exclusions, le développement du lien social, la prévention et la sécurité ▫ L'emploi, la formation professionnelle et l'insertion
Les territoires du CDV	Le périmètre du Contrat de ville comprend : ▫ Les quartiers prioritaire de Rive de Gier (quartier du Grand Pont, Îlots du Centre Ancien, La Roche) et de St Chamond (Moulin Combat, le Crêt de l'œillet et Fonsala centre) ▫ Les quartiers sensibles de Rive de Gier (Couzon, Les Vernes, Egarande-Ste Barbe), de St Chamond (îlots en centre ville – secteur de St Ennemond, secteur centre ville, quartier Fonsala, Izieux le Creux, St Julien), de Grand Croix (Dorlay) et de L'Horme (Zone artisanale et industrielle d'Onzon, quartier du cours Marin, quartier de Voron)
Les objectifs du CDV	▫ Thématique 1 : Réaliser des aménagements structurants, Adapter l'offre du logement, Améliorer la GUSP, Favoriser la participation citoyenne des habitants ▫ Thématique 2 : Le soutien aux parents, aux adultes aux jeunes; La prévention et la sécurité; L'éducation à la santé et l'accès aux soins; Le développement du lien social ▫ Thématique 3 : Identifier les freins à l'accès aux structures; Favoriser les actions d'insertion sociale et professionnelle en particulier celles s'appuyant sur une démarche intercommunale; Soutenir les actions et les réflexions visant à lutter contre les discriminations; Soutenir la création d'activités
Statut du rapport d'évaluation mis à disposition	
▫ Rapport final de l'évaluation à mi-parcours	
Les objectifs de l'évaluation	
▫ Repérer les axes ou priorités qui fonctionnent le mieux ou au contraire pour lesquels aucun ou peu d'actions ont été développées ▫ Appréhender les modes d'organisation, de fonctionnement, et de pilotage ▫ Apprécier les effets générés ou induits	
Les thèmes et questions d'évaluation	
▫ Les moyens ont-ils permis de mettre en œuvre efficacement les objectifs définis dans le CDV? ▫ En quoi les actions du CDV dans le domaine de l'habitat et du renouvellement urbain ont-elles contribué à ce que les habitants des quartiers se sentent mieux chez eux et dans leur environnement? ▫ Quels sont les publics touchés par les actions dans le domaine de la prévention de la sécurité, l'éducation, la santé et la culture? ▫ Dans quelle mesure les actions de développement social contribuent-elles à améliorer le climat et la vie quotidienne dans la cité? ▫ Les actions d'insertion professionnelle ont-elle permis une meilleure prise en compte des obstacles à l'emploi?	
Les données exploitées	
Types et sources de données	▫ Entretiens financeurs ▫ Entretiens avec les représentants du Comité Technique : MOUS, associations, techniciens des institutions, délégué Etat... ▫ 5 études de cas : entretiens acteurs locaux, enquête habitants et usagers
Critères utilisés	▫ Pas de critère explicitement utilisé
Éléments d'évaluation	

Le fonctionnement du contrat de ville	▫ Défaut d'articulations et de cohérence entre les différentes actions ▫ Prédominance d'une logique de guichet qui prime sur la démarche de projet transversale et territoriale ▫ Un travail en partenariat favorisé et des échanges communs acteurs - MOUS développés ▫ Manque de lisibilité pour les acteurs de terrain ▫ La dimension participation des habitants est insuffisamment développée ▫ Des pratiques émergentes : renforcement et affirmation du partenariat entre les institutions partenaires, mise en place d'instances de concertation, développement de démarches intercommunales ▫ Des freins identifiés : empilement de dispositifs, d'où un manque de lisibilité ▫ Rôle des chefs de projet, de la gestion de procédure au détriment d'animation, d'orchestration et d'orientation ▫ Manque de définition d'objectifs partagés annuellement ▫ Sur l'insertion : le CDV a permis une structuration des réponses par la mise en place du PLIE et la création du Pôle Jeunesse
L'atteinte des objectifs du Contrat de Ville	▫ Objectifs atteints partiellement, en raison de la définition d'un programme trop ambitieux et du manque de hiérarchisation des sous - objectifs ▫ La poursuite et la mise en œuvre de nombreux projets de requalification et d'aménagement, notamment l'inscription du quartier du Grand Pont dans un processus de renouvellement urbain a contribué à améliorer l'image et plus largement la qualité de vie dans certains sites (enquête de satisfaction) ▫ La démarche de GUSP a abouti à des actions concrètes permettant l'amélioration de la gestion des espaces extérieurs, des parties communes et des logements, et le renforcement de la tranquillité : sécurisation, résidentialisation, éclairage, médiation... ▫ Les actions de développement social portées par les centres sociaux ont concouru à améliorer le climat et la vie quotidienne dans les quartiers : Cependant, elles sont multiples, éparses et peu lisibles, s'inscrivant dans une logique thématique. Ainsi, leur impact n'est pas mesurable.
Les effets du Contrat de Ville	▫ Certains secteurs classés en site sensible (centre ville de Rive de Gier, certains îlots de St Chamond, quartiers de Dorlay et Burlat à Grand Croix) ont besoin d'interventions lourdes ▫ Les publics particulièrement touchés : parents et adolescents sur la prévention sécurité, enfants (écoles maternelles et primaires) pour la santé ▫ Sur la culture, constats que les jeunes répondent faiblement à l'offre (assises de la culture en mars 2005) ▫ La création du Pôle Jeunesse a permis d'améliorer le service rendu aux jeunes, de fédérer et rationaliser l'offre de services par une mise en cohérence des moyens et la concertation entre différents organismes, de renforcer le partenariat et les synergies : ce qui a permis au final pour les jeunes d'obtenir des réponses adaptées dans une approche globale de leur problématique. Toutefois, l'implantation à St Chamond pénalise les jeunes du « fond de vallée »
Les perspectives 2004 - 2006	
Principales recommandations	▫ Cibler les objectifs prioritaires et les hiérarchiser ▫ Renforcer la coordination et la lisibilité des actions ▫ Construire différents modes de participation des habitants : information/communication, concertation (recueil de la parole, réunions, enquêtes, espaces de paroles, cahier de doléance, relais...), participation ▫ Réaliser des diagnostics sociaux territoriaux ▫ Construire des outils de suivi en continu ▫ S'interroger collectivement sur le sens des actions et innover ▫ Renforcer la capitalisation des expériences
Points forts et faibles de l'évaluation	Points forts ▫ Une commande claire et structurée ▫ Des hypothèses de réponses concrètes à des questions évaluatives construites en amont de l'évaluation

	▫ Des études de cas d'actions d'ampleur ▫ L'utilisation d'enquêtes de satisfaction auprès d'habitants du Grand Pont Points faibles ▫ Pas de vision d'ensemble (bilan physico - financier...) ▫ Des recommandations sur l'organisation, pas sur la stratégie
--	--

Contrat de Ville de Roanne	
Le cadre du contrat de ville	
Les thématiques du CDV	Non rappelé
Les territoires du CDV	- Quartiers en catégorie 1 : Mayollet - Halage-Clermont; Parc des sports – Oudan - Quartiers en catégorie 2 : Muslant, Le Port (Roanne) ; Pontet-Est, Centre (Riorges) ; Etines (Coteau) ; Billodièrre – Noyon et Tuileries (Mably) - Quartiers en catégorie 3 : Mattéoti-Branly -rue Cuvier à Roanne, Marclat à Riorges
Les objectifs du CDV	Non rappelé
Statut du rapport d'évaluation mis à disposition	
Rapport intermédiaire de l'évaluation à mi-parcours (évaluation interne)	
Les objectifs de l'évaluation	
- Engager une réflexion sur les objectifs des interventions menées - Apprécier la pertinence et l'efficacité des actions menées au regard des objectifs poursuivis - Apporter un éclairage sur l'articulation entre les différentes communes et entre les différents acteurs - Apprécier la contribution du CDV à impulser une logique d'agglomération plus ciblée et amener une certaine cohérence de territoire	
Les thèmes et questions d'évaluation	
- Quelle est la portée des actions de requalification urbaine lourde en terme d'amélioration des services aux habitants et d'image des quartiers? - Quels sont les services rendus par les équipements sociaux financés dans le cadre du CDV? - Dans quelle mesure le CDV à travers le soutien au monde associatif, a-t-il permis le développement de projets par les habitants ou conduits avec eux? - Dans quelle mesure le CDV a-t-il contribué à une aide aux victimes plus efficace? L'action de soutien à l'ARRAVEM a-t-elle été suffisante? - Quelles sont les améliorations à apporter au dispositif du CDV pour arriver à une plus grande cohérence dans la sélection et la mise en œuvre des projets entre les financeurs du CDV? Les outils sont-ils adaptés pour assurer une mise en œuvre efficace du CDV? La géographie prioritaire définie dans le cadre de l'élaboration du CDV reste-t-elle pertinente? - Quel est l'impact des actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle?	
Les données exploitées	
Types et sources de données	Non divulgué
Critères utilisés	Non divulgué
Éléments d'évaluation	
Le fonctionnement du contrat de ville	- Des évolutions positives : meilleure lisibilité, forte avancée du partenariat, simplification administrative - Un portage à l'échelle intercommunale qui pose problème : pas d'impulsion d'une politique sociale d'envergure intercommunale, pas de participation en amont au montage des projets, manque d'identification du chef de projet du CDV, manque d'échanges associations - Grand Roanne - CDV très large, objectifs mal définis, pas de critères d'éligibilité - Des comités de programmation appréciés qui « humanisent » des procédures lourdes - Un volet insertion - vie sociale significatif (80% des actions, 62% de l'enveloppe financière) - Des crédits prioritairement affectés aux quartiers en catégorie 1

	▫ Actions travaillées avec un maximum d'ouverture et de relais, pour éviter le risque de ghettoïsation
L'atteinte des objectifs du Contrat de Ville	▫ Pas d'analyse de l'atteinte des objectifs
Les effets du Contrat de Ville	▫ Diminution de la population en difficulté sur les quartiers prioritaires en catégorie 1, du fait de transferts de population mais malgré ces signes d'amélioration, ces deux quartiers restent prioritaires, le quartier Mulsant « rattrapant » ces deux quartiers ▫ Services rendus par les équipements sociaux : amélioration des services de proximité, utilisation importante de ces services par les populations très défavorisées, fréquentation en croissance de la maison des services publics ▫ Importance des actions de soutien à la parentalité et celles sur l'accompagnement des jeunes : des jeunes qui ne fréquentaient pas les structures ont pu être captés (Mayollet), les activités enfance et petite enfance ont permis de toucher les familles en difficulté sur Mably ▫ Nombreuses actions agissant sur la prévention, sur les plus jeunes (centres de loisirs pour les 4-12 ans, secteur passerelle 11-14 ans, centres de loisirs ados 14-19 ans, centres sociaux...) : outre une bonne participation, a priori, sur le Parc des Sports, les actions portent leur fruit : plus de jeunes diplômés, plus de jeunes en formation supérieure, moins d'interventions policières et judiciaires...Mais des problèmes persistent avec 12-18 ans sur le Mayollet ▫ Importance des actions de type sorties, activités de loisirs, supports pour attirer et fidéliser les jeunes et construire des projets ▫ Effets positifs en matière de tensions avec les jeunes sur Mably depuis la création du local jeunes en 2004 ▫ Les pères, très peu touchés par l'action du CDV
Les perspectives 2004 - 2006	
Principales recommandations	▫ Poursuivre la mise en place de l'observatoire social des quartiers avec des données actualisables ▫ Redéfinition du poste de chargé de mission politique de la ville, clarification des compétences communales et intercommunales ▫ Poursuivre les comités de programmation, proposer des priorités en s'appuyant sur une réflexion partenariale, privilégier les projets structurants, favoriser les approches thématiques par quartier ▫ Mettre en place des permanences (Sécurité sociale sur le Mayollet, d'assistantes sociales sur Matteotti et Le Port) ▫ Soutenir des actions de prévention à la toxicomanie
Points forts et faibles de l'évaluation	▫ Mini - diagnostics des quartiers, utilisation de critères de contexte favorables et défavorables ▫ Bilan physico - financier précis donnant de la lisibilité ▫ Quelle méthodologie de collecte et d'analyse ▫ Une conception pragmatique de l'évaluation ▫ Des recommandations très opérationnelles : limites de l'évaluation interne

Contrat de Ville de l'agglomération lyonnaise	
Le cadre du contrat de ville	
Les thématiques du CDV	▫ L'habitat et le renouvellement urbain ▫ Emploi, insertion et développement économique ▫ Le développement social incluant : ○ La prévention – sécurité ○ L'éducation ○ L'action sociale ○ La santé publique ○ Le développement culturel
Les territoires du CDV	▫ 63 quartiers en contrat de ville
Les objectifs du CDV	<u>5 axes stratégiques</u> ▫ Favoriser l'ouverture aux cultures et au monde ▫ Améliorer l'attractivité et la qualité de la vie ▫ Valoriser toutes les initiatives et privilégier l'esprit d'entreprendre ▫ Favoriser une démocratie plus participative ▫ Favoriser les apprentissages tout au long de la vie <u>Quatre priorités transversales</u> ▫ La participation des habitants ▫ L'intégration des populations issues de l'immigration ▫ L'égalité des chances entre les hommes et les femmes ▫ La qualification des acteurs
Statut du rapport d'évaluation mis à disposition	
▫ Observatoire territorial du contrat de ville (document PowerPoint) ▫ L'opinion des habitants de l'agglomération (document PowerPoint) ▫ L'insertion dans le contrat de ville d'agglomération (document PowerPoint) ▫ Le volet développement social du contrat de ville de l'agglomération lyonnaise (document PowerPoint)	
Les objectifs de l'évaluation	
▫ .	
Les thèmes et questions d'évaluation	
▫ L'insertion dans le contrat de ville d'agglomération ▫ Le développement social dans le contrat de ville d'agglomération ▫ L'évaluation du PLIE ▫ Bilan – évaluation de la gestion sociale et urbaine de proximité	
Les données exploitées	
Types et sources de données	▫
Critères utilisés	▫
Eléments d'évaluation	
Le fonctionnement du contrat de ville	▫ Un manque de vision stratégique : des objectifs soit très généraux, soit très ponctuels. ▫ Des ambiguïtés sur le rôle exact dévolu au contrat de ville : simple addition d'actions relevant d'autres dispositifs ou lieu de pilotage et de mise en œuvre? ▫ L'absence d'un lieu politique de suivi du contrat ne permet pas d'être réactif en cours de période par rapport aux constats faits. ▫ L'insertion économique reste éclatée entre plusieurs institutions et types de dispositifs la lisibilité globale du système est donc difficile. ▫ En matière de GSUP, seuls les acteurs qui ont fait la programmation peuvent se rendre compte de sa pertinence. Il n'existe pas d'outil de suivi permettant de rendre compte de l'avancement des actions programmées. ▫ La complémentarité et l'articulation des actions de GSUP avec celles du droit commun des gestionnaires restent incertaines par manque de connaissance

	réiproque. Il n'existe pas suffisamment de relations de travail directes entre les acteurs de la politique de la ville et les services centraux des gestionnaires (bailleurs, Grand Lyon, communes)
L'atteinte des objectifs du Contrat de Ville	- L'objectif "veiller à ce que cette amélioration rapproche la situation des quartiers prioritaires de la moyenne de l'agglomération" n'a pas été mesuré. - La lutte contre les discriminations à l'embauche bien qu'inscrite comme "préoccupation majeure" du volet insertion du Contrat de ville n'a pas donné lieu à un suivi particulier. - La GSUP s'est principalement concrétisé par de petits travaux de remise en état des logements et parties communes ainsi que par des travaux d'entretien des espaces extérieurs.
Les effets du Contrat de Ville	- Aujourd'hui la clause d'insertion est utilisée par certains bailleurs, des communes, le SYTRAL et le Grand Lyon - Le contrat de ville a pu favoriser le développement de nouvelles activités. Il s'agit principalement des emplois induits par la gestion de proximité (266 ETP en 2002 dont 175 par l'ARRADEP) - Les effets des actions de lutte contre l'illettrisme n'ont pas été évalués. Les actions dans ce domaine se montent individuellement par financeur avec une logique par type de public et non par nature des problèmes à traiter. - Suite à la mise en place de contrats d'objectifs, les missions locales ciblent aujourd'hui mieux leurs actions. - L'action menée pour favoriser la mobilité des publics en insertion a donné des résultats limités. - Les problèmes concernant l'accès au logement, à la santé, à la mobilité qui sont des freins à l'insertion professionnelle ne sont pas encore suffisamment intégrés dans les actions d'insertion par l'économique. - Une fonction ressource a été mise en place au niveau de l'agglomération par l'intermédiaire d'un chargé de mission insertion – développement économique cofinancé par l'Etat et le Grand Lyon. - La rationalisation du SPEL et la coordination des PLIE permettent d'avoir des visions précises et globales des actions - L'observatoire emploi/insertion d'agglomération commence à regrouper les résultats de l'insertion pour fournir une vision d'ensemble. - Les PLIE sont aujourd'hui des outils performants pour organiser une stratégie locale commune aux financeurs, gérer les parcours d'insertion dans la durée et s'adresser aux publics les plus défavorisés. En 2002, les sorties positives vers l'emploi représentent 15% des effectifs pris en charge. Les PLIE ont permis un élargissement des périmètres d'action des opérateurs, une certaine coordination/cohérence des commandes aux opérateurs, un système performant de suivi des publics et un accompagnement individualisé des personnes. Cependant, les PLIE ont encore peu développé de relations avec le monde économique et de nombreux freins à l'accès à l'emploi sont insuffisamment pris en compte. Ils manquent également de moyens pour identifier les métiers et compétences d'avenir à moyen terme et organiser une qualification sur la durée. - Les résultats en REP sont encourageants : entre 1998 et 2002, une amélioration nette des taux de réussite au brevet des collèges (+ 10 points). Cette évolution est la même au niveau du reste de l'agglomération. L'écart du taux de réussite des collèges en REP avec celui du reste de l'agglomération reste constant (17 points). - Le chômage a fortement décru entre 1996 et 2000 dans l'agglomération. Il reste plus important dans les communes avec quartiers en contrat de ville. - Les quartiers "politique de la ville" concentrent une proportion importante d'habitants en situation précaire. - Le sondage d'opinion des habitants réalisé en 2004 montre que : - Les habitants des ZUS sont globalement plus optimistes qu'en 1999 (67% contre 56% en 99 sont satisfaits de leur quartier et 45% contre 32% pensent que le quartier va s'améliorer)

	○ Plus de 80% des habitants des ZUS de l'hypercentre déclarent avoir choisi d'y habiter (plus de 50% pour les habitants des ZUS excentrées, plus de 70% pour le reste de l'agglomération) ○ 36% des habitants interrogés pensent qu'il faudrait améliorer la sécurité dans les quartiers en ZUS, 33% la propreté, 31% le niveau du bruit. ○ 54% des personnes contactées pensent que les difficultés rencontrées proviennent de la petite délinquance et des actes d'incivilité. (pour 45%, il s'agit du chômage, pour 25% du racisme). ▫ En matière de prévention sécurité, le cabinet d'évaluation note : ○ Des avancées en terme de modes de collaborations entre acteurs malgré une trop grande distance entre les institutions judiciaires et les acteurs locaux. ○ Des difficultés pour les acteurs locaux à situer l'une par rapport à l'autre prévention et sécurité ○ Une confusion entre accès au droit et médiation sociale. ○ L'absence d'une instance partenariale de pilotage d'agglomération. La conférence d'agglomération et l'observatoire n'ont pas été créés. ▫ En matière d'éducation, le cabinet d'évaluation note : ○ Une mise en œuvre d'actions spécifiques de prévention et de prise en charge du décrochage scolaire mais peu de sites se sont saisis de la démarche veille éducative. ○ Un manque d'observatoires partagés à l'exception notable des observatoires CTL et de l'animation du dispositif PEL. ○ Une bonne articulation entre le REAPP et la politique de la ville. ○ Des avancées dans la structuration des acteurs au plan local mais une articulation incertaine avec la politique de la ville, l'essentiel des acquis relevant du droit commun. ○ Une multiplicité des dispositifs et un manque de mutualisation qui conduisent à une insuffisance de mise en cohérence par les équipes MOUS. ▫ En matière d'action sociale : ○ Une amélioration du niveau d'interconnaissance et de coopération des acteurs mais une insuffisance de culture commune de l'intervention sociale. ▫ En matière de santé publique, ○ Un manque d'articulation entre politique de santé publique et développement social urbain ○ Une formation insuffisante des acteurs sur les conduites addictives et une dispersion des financements. ○ L'absence d'articulation locale entre lutte contre les toxicomanies et la conduite des contrats de ville. ▫ Dans le domaine du développement culturel, ○ Un pilotage politique et technique satisfaisant des Biennales ○ Une démarche innovante : la charte de coopération culturelle de la ville de Lyon ○ Une faible visibilité des actions de développement culturel et l'absence de mutualisation ○ L'absence de mise en place d'une instance de pilotage prévue dans le contrat de ville. ▫ En matière de GSUP, ○ Un catalogue de 10 à 40 actions par site dont la dispersion rend difficile l'appréciation sur leur cohérence et sur leurs effets. ○ Les dispositifs associant les habitants, type enquête sondage, restent encore insuffisants.
--	---

Recommandations	▫ En matière d'action sociale, modéliser une méthodologie de diagnostic concerté des territoires et instaurer un véritable pilotage politique du volet social du contrat de ville. ▫ Engager une plus grande coordination des politiques de santé publique au niveau de l'agglomération. ▫ Améliorer la conduite des conventions de GSUP: elles doivent identifier des objectifs territorialisés plus explicites et tenter de définir des objectifs mesurables ▫ Organiser une relation plus opérationnelle avec le droit commun des gestionnaires du logement ▫ Faire reposer systématiquement le choix des priorités d'actions et la mesure des résultats sur l'association des habitants, la méthode du diagnostic en marchant et la transformation des enquêtes sondage en baromètre périodique par questionnaire d'un échantillon témoin permanent. ▫ Organiser un niveau de pilotage opérationnel d'agglomération de la GSUP pour impulser une appropriation de ces recommandations par les directions des différents gestionnaires, pour être destinataire des évaluations locales et en élargir les conclusions aux autres sites.
Points forts et faibles de l'évaluation	▫ Le rapport d'évaluation sur l'insertion dans le contrat de ville d'agglomération indique qu'il n'a pas pu produire un regard global sur où on en était et où on est arrivé. ▫ Des synthèses thématiques réalisées par différents intervenants qui donnent une vision assez cloisonnée des actions du contrat de ville et ne mettent pas en évidence ces effets transversaux.

Contrat de Ville de l'agglomération lyonnaise Convention locale d'application de Lyon	
Le cadre du contrat de ville	
Les thématiques du CDV	5 axes prioritaires : ▫ L'accès à un parcours éducatif cohérent et innovant ▫ L'accès à un emploi par une approche globale de l'insertion socioprofessionnelle ▫ La prévention de la délinquance et la sécurité ▫ Le développement culturel solidaire ▫ L'amélioration de l'habitat 1 priorité transversale : l'intégration des populations issues de l'immigration.
Les territoires du CDV	▫
Les objectifs du CDV	▫ Elaborer et mettre en œuvre des projets de développement global des quartiers différenciés en fonction d'une problématique partagée par les collectivités publiques et les partenaires locaux. ▫ Poursuivre et accentuer la territorialisation des politiques publiques thématiques de droit commun; ▫ Il convient de garantir la participation des habitants, la formation des acteurs locaux et la communication.
Statut du rapport d'évaluation mis à disposition	
▫ Rapport final sur l'axe 3 de l'évaluation : impact de la politique de la ville sur la territorialisation de l'action publique, avril 2005	
Les objectifs de l'évaluation	
▫ Réactualiser le contrat de ville 2000 – 2006. ▫ Mesurer la réalisation des objectifs initiaux et l'impact des actions menées ▫ Ajuster les schémas de développement pour les 3 années restantes. ▫ Contribuer à la prise en compte par l'ensemble des services municipaux des avancées de la politique de la ville en matière de territorialisation de l'action publique et de réduction des inégalités.	
Les thèmes et questions d'évaluation	
▫ Axe 1 : Faire un bilan intermédiaire de l'avancement des projets de quartier ▫ Axe 2 : Actualiser les diagnostics partagés des quartiers ▫ Axe 3 : Mesurer et analyser l'évolution de la prise en compte de la politique de la ville par les services et dispositifs de droit commun ○ Quelle est la place de la politique de la ville dans l'action publique locale? ○ Quelle prise en compte de la politique de la ville par les services et dispositifs de droit commun? ○ Quelle prise en compte des volets thématiques de la convention d'application dans les services et dispositifs de droit commun? ○ Quelles sont les conditions à réunir pour amplifier et réussir cette territorialisation par l'inscription des schémas de développement au cœur de l'action publique locale? ○ Comment les politiques de droit commun vont-elles s'inscrire dans les schémas de développement? ▫ Axe 4 : Actualiser les projets de quartier.	
Les données exploitées	
Types et sources de données	▫ Les indicateurs du référentiel transversal d'évaluation élaboré en 2001 ▫ Les outils d'observation mis en place par les services auxquels se rattachent les thématiques de la convention locale (Observatoire PEL, MICASEP,...) ▫ Des entretiens avec les adjoints, les maires d'arrondissement et les directeurs de services de droit commun, les partenaires du contrat de ville, des techniciens.
Critères utilisés	▫ La prise en compte de la spécificité des besoins des quartiers prioritaires pour adapter la définition et la mise en œuvre de l'action publique locale. ▫ La cohérence de l'action publique avec des objectifs territorialisés ou thématiques ▫ L'amélioration de la situation des publics et des territoires prioritaires sous l'effet des actions menées.

		▫ Le développement des démarches participatives.
Éléments d'évaluation		
Le fonctionnement du contrat de ville		▫ <u>La politique de la ville reste encore insuffisamment connue des élus.</u> Mais ces derniers sont plutôt confiants quant à sa pertinence et à son utilité. Un faible nombre d'élus gardent encore une image bien négative de la politique de la ville. Le contrat de ville est toujours plutôt associé au champ social. En terme d'évaluation des effets et impacts de la politique de la ville, les élus ne savent pas répondre. ▫ <u>Les services centraux de la ville de Lyon ont une vision globalement plus précise et plus positive que celle des élus.</u> Mais le regard porté sur la PDV dépend directement des collaborations enclenchées entre le service et l'EMOUS. Les services centraux reconnaissent généralement aux EMOUS une connaissance fine et l'expertise du territoire. Les EMOUS constituent une interface indispensable à toute déclinaison de l'action d'un service central pour adapter et ajuster l'action aux réalités du territoire. Elles sont également des interfaces entre les services et les habitants ou associations pour faire remonter leurs besoins et demandes. Les services centraux reprochent quand même à la politique de la ville son jargon qui la rend difficilement compréhensible pour quelqu'un d'extérieur. Personne ne semble en capacité de mesurer les effets de la politique de la ville sur la population. ▫ <u>Les autres collectivités rencontrées</u> soulignent la lourdeur administrative de la programmation, la tendance à la reconduction d'actions et le manque d'innovation. Pour elle, le contrat de ville reste un dispositif complexe avec des interlocuteurs multiples selon les projets. Les priorités sont peu lisibles et la PDV manque d'opérationnalité. Elles s'interrogent sur la productivité des équipes MOUS, l'efficacité du dispositif, sa valeur ajoutée et ses résultats réels. Elles soulignent un danger de la politique de la ville : que tout passe par le chef de projet et qu'il devienne dès lors responsable de tout ce qui se fait sur le quartier. En revanche, la politique de la ville permet, en s'efforçant d'associer les professionnels du territoire, d'avoir une vision globale de l'intervention publique. Elle a fait émerger la notion pertinente de projet de quartier et permet une coordination de l'action publique menée par des institutions différentes à l'échelle du territoire. Les équipes MOUS ont également joué un rôle d'interpellation collective des institutions et de coordination des associations locales. ▫ Entre 2000 et 2003, les EMOUS et les acteurs de l'insertion professionnelle (PLIE et Missions Locales notamment) ont peu collaboré ▫ On note dans le domaine de la sécurité – prévention de la délinquance des difficultés à échanger des informations en raison des problèmes de secret professionnel et de déontologie. La question des liens entre sécurité et prévention se pose notamment avec les éducateurs de prévention qui n'ont pas à intervenir en matière de lutte contre la délinquance. ▫ Le lien entre l'urbain et le social s'est amélioré : il ne s'agit plus de tout miser sur le projet urbain. L'idée que le projet social est inséparable sur projet urbain fait son chemin. ▫ Une démarche ambitieuse d'évaluation en continu avait été formulée dès 2001 concrétisée par la rédaction d'un guide ressources qui précisait les critères d'évaluation (cf. ci-dessus), les conditions de l'animation du dispositif par les services du DSU et les conditions de réussite du dispositif. Mais elle n'a pas été mise en œuvre (pas de renseignement des indicateurs, pas d'évaluation au temps zéro, pas d'appropriation des référentiels par les services centraux). ▫ La ville a développé de façon volontaire des observatoires sur différents champs. (observatoire du PEL, de la MICASEP, de la demande de logement, l'observatoire social qui n'était pas encore mis en place lors de l'évaluation,...) Certaines études ou diagnostics viennent enrichir l'approche d'observation comme les diagnostics des Ateliers Santé Ville. ▫ Des liens lointains entre la convention locale d'application et le contrat de ville de l'agglomération lyonnaise. ▫ Sur le territoire de la ville de Lyon, des schémas de développement territorial ont été élaborés à partir de fin 2003. Il s'agit de décliner les enjeux des quartiers prioritaires en objectifs exprimés sous la forme de résultats attendus de l'action publique locale et de démontrer la pertinence des politiques publiques locales face à ces enjeux. A partir de ces enjeux, il s'agit pour les services centraux, de trouver la juste mesure entre le projet du service qui s'applique sur tout le territoire de la Ville

	et les quartiers prioritaires pour lesquels un effort particulier est nécessaire.
L'atteinte des objectifs du Contrat de Ville	▫ Le nombre et le degré d'appréciations positives semblent plus élevés dans les domaines où les équipes disent avoir mis en œuvre des partenariats et renforcé les coopérations entre acteurs (action socio-éducative ou GSUP par exemple). ▫ Des thématiques peu abordées : le sport, la lutte contre la précarité, la petite enfance, l'égalité hommes – femmes, l'intégration des populations issues de l'immigration, la lutte contre les discriminations. ▫ Les questions de sécurité, de tranquillité publique et de prévention apparaissent peu dans les bilans : cette politique est déléguée au service de droit commun la MICASEP. La MICASEP note que la politique de la ville semble avoir du mal à se saisir des questions de sécurité ce qui est pour elle un caractère plutôt négatif d'évaluation.
Les effets du Contrat de Ville	▫ Le rapport d'évaluation indique que "il est inquiétant de constater que l'on regarde la politique de la ville presque exclusivement au travers de son fonctionnement et non au travers du contenu des projets de quartier." ▫ La plupart des élus estiment que : - Certaines associations ont tendance à considérer les financements de la politique de la ville comme des subventions permanentes. - La politique de la ville a un contre effet de stigmatisation des zones sensibles qui consomment des crédits sans que les problèmes ne se règlent - Malgré les apports de la politique de la ville, ils estiment qu'il y a une accentuation du repli communautaire - La politique de la ville ne sert à rien ce qui conduit à une forme de découragement. ▫ Pour les services centraux de la ville de Lyon, - Si la politique de la ville n'existait pas, ce serait catastrophique pour les quartiers. A Lyon, ils perçoivent la politique de la ville comme structurée, travaillant en réseau et produisant des actions concrètes. ▫ Pour les collectivités, le contrat de ville a permis d'apporter un soutien financier à des projets nouveaux. ▫ Dans le domaine de l'enfance - jeunesse – éducation – prévention, les bilans 2000 – 2003 font apparaître un accroissement de l'offre ou des moyens (Etats – Unis, les Pentes) et/ou une amélioration de la coordination des acteurs (Gerland, la Guillotière, Mermoz, Moncey – Voltaire). Le frein principal rencontré réside dans un renouvellement important et fréquent des professionnels. ▫ Dans le domaine de la vie sociale et du développement culturel, la plupart des sites ont vu se multiplier les actions festives et culturelles ou générant de la convivialité. (Etats – Unis, les Pentes, Gerland, la Guillotière, Moncey – Voltaire, Vergoin – Edouard Herriot). Cependant, les grandes instances culturelles restent très difficilement mobilisables, les habitants sont peu associés aux projets. Par ailleurs, de nombreux sites ont engagé un travail autour de la parentalité qui semble porter ses fruits. ▫ Dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle, des avancées avec la mise en place d'une médiation jeunes en lien avec la mission locale jeune du 8^{ème}, la mise en place des EEI et l'amorce d'une démarche avec les entreprises de Gerland. Mais il reste difficile pour les EMOUS d'identifier les besoins réels, les publics prioritaires et les non – usagers des dispositifs d'insertion. Les acteurs restent difficiles à mobiliser et il y a peu de concertation entre eux. L'offre reste limitée en particulier en direction des jeunes. ▫ Tous les sites pointent des actions positives et significatives en matière d'aménagement. Les démarches de GSUP ont produit des résultats positifs presque partout. Des dégradations persistent pourtant. ▫ L'enquête écoute – habitants révèlent un sentiment de bien être et d'attachement à leur quartier des habitants des ZUS lyonnaises. Le sentiment de sécurité a progressé (3 habitants sur 4 se sentent en sécurité). Les résultats de l'enquête écoute habitants confirment les bienfaits de la politique de GSUP. ▫ Les appréciations des habitants sur leur quartier : - Sur les Pentes, pas d'insécurité mais des problèmes de propreté persistants et

	une action insuffisante de maintien des commerces de proximité. - A Moncey Voltaire, une nette amélioration du quartier - A la Guillotière, un sentiment de bien être des habitants malgré des problèmes de propreté. - A Gerland, un sentiment fort d'insécurité persiste. - Aux Etats-Unis, une image positive et une insécurité en forte baisse, une satisfaction quant aux commerces et à l'entretien des espaces publics - A Langlet Santy, un sentiment de sécurité ne s'améliore pas. - A Mermoz, une alerte sur la détérioration de l'ensemble des indicateurs surtout sur Mermoz Nord. - Sur Vergoin, un quartier ambigu car si les habitants s'y sentent bien, ils veulent en partir. ▫ Il reste bien des progrès à faire sur la participation des habitants. Cette orientation ne s'est pas traduite par la possibilité pour les habitants de prendre part aux décisions qui les concernent. Il existe peu de liens entre la politique de la ville et les conseils de quartier. La politique de la ville a tout de même permis de mettre en place une procédure de consultation à travers les enquêtes écoute habitants.
Les perspectives 2000 - 2006	
Les axes prioritaires déterminés pour 2005 - 2007	▫ Education: ○ Accentuer la lutte contre l'échec scolaire dans les quartiers prioritaires : les parcours de réussite éducative. ○ Enrayer les phénomènes de décrochage scolaire des enfants les plus en difficulté via la mise en œuvre de la veille éducative dans les quartiers prioritaires ○ Renforcer l'appui à la parentalité et consolider la participation des parents à l'éducation des enfants et des jeunes. ○ Renforcer les capacités des professionnels à intervenir auprès des publics les plus en difficulté et développer la formation et la qualification des acteurs. ▫ Développement culturel ○ Des enjeux prioritaires reconduits et renforcés via une implication plus forte des grands équipements culturels. ○ Des priorités par quartier. ○ L'enjeu de la cellule d'accompagnement des projets : suivre et accompagner la mise en œuvre opérationnelle de la Charte de coopération culturelle.
Points forts et faibles de l'évaluation	▫

Contrat de Ville de l'agglomération de Villefranche sur Saône	
Le cadre du contrat de ville	
Les thématiques du CDV	Non rappelé
Les territoires du CDV	▫ 4 quartiers prioritaires
Les objectifs du CDV	Non rappelé
Statut du rapport d'évaluation mis à disposition	
▫ Rapport final	
Les objectifs de l'évaluation	
▫ L'évaluation s'appuie sur l'analyse et l'évaluation de deux actions clé représentatives de leur thème. En 2003, les deux thèmes choisis par l'instance d'évaluation étaient le logement et le thème famille/vie sociale/santé.	
Les thèmes et questions d'évaluation	
Le logement	
La famille/vie sociale/santé	Action clé considérée : la relation entre l'école et les parents
Les données exploitées	
Types et sources de données	▫
Critères utilisés	▫
Eléments d'évaluation	
Le fonctionnement du contrat de ville	▫ Un groupe de travail a été créé par le CDV pour réfléchir à la question de la communication entre l'école et les parents. Il a d'abord été animé par le chef de projet puis par l'agent de développement économique recruté en 2001. Ce groupe de travail manque de portage politique et institutionnel, il est surtout composé de travailleurs sociaux : peu de représentants des parents d'élèves et des établissements scolaires. ▫ Ce groupe de travail a mis en place 6 actions entre 2000 et 2002 visant la construction d'un réseau d'entraide, la réalisation d'un outil de communication entre l'école et les parents, l'expression des attentes et difficultés des enseignants et des parents, la mise en place d'un lieu d'accueil des parents en temps scolaire dans une école maternelle.
L'atteinte des objectifs du Contrat de Ville	
Les effets du Contrat de Ville	▫ Une mobilisation importante des acteurs éducatifs de l'agglomération sur le thème de la communication école/parents surtout chez les acteurs de l'action sociale mais moins du côté de l'Education Nationale en particulier pour le 1^{er} degré. ▫ La journée d'échanges envisagée comme un préalable à la constitution d'un réseau n'a pas eu les effets escomptés : elle n'a pas permis une sensibilisation des personnels enseignants à la problématique des relations familles/école et n'a pas occasionné une diffusion des connaissances au reste du corps enseignant non présent à la réunion. ▫ Les modules de connaissance des quartiers : si les collègues avaient déjà des relations plus ou moins importantes avec les maisons de quartier et le service jeunesse, l'action a permis de les relancer. Les relations sont plus lâches au niveau des écoles primaires: la moitié d'entre elles déclare n'avoir aucun contact avec le quartier. ▫ La pochette de liaison parents – collègue a été jugé intéressante par les parents d'élèves et pour 70% d'entre eux, elle a contribué à faire évoluer l'opinion qu'ils avaient de l'établissement. Mais les impacts sur la participation des parents à la vie de l'école sont difficiles à mesurer. La pochette est davantage un outil de présentation du collège qu'un support de communication entre les parents et le collège. ▫ L'atelier mère – enfant de l'école maternelle Paul Eluard n'a pas mobilisé les mères les plus en difficulté de communication mais il permet aux enseignants d'avoir des interlocuteurs parmi les parents et aux parents d'établir un contact plus facile avec les enseignants. Le groupe comprend des femmes turques ou d'origine maghrébine, public ciblé par l'action. La présence des autres parents d'élèves s'est accrue grâce aux manifestations organisées par les mères. Le directeur de l'école

	élémentaire où les élèves de Paul Eluard poursuivent leur scolarité constate une différence d'attitude des parents selon l'école d'origine : les parents dont les enfants viennent de Paul Eluard sont plus participatifs, se présentent au conseil d'école et sont présents dans des associations du quartier. Les mères de l'atelier sont devenues des mamans relais car elles ont acquis des connaissances sur le fonctionnement de l'école et sont plus à l'aise pour discuter avec les enseignants. ▫ Le recueil de paroles de parents et d'enseignants n'a pas eu un impact très positif : il a concerné un nombre très restreint de parents et d'enseignants et n'a donné lieu à aucune suite. ▫ Le théâtre forum qui devait offrir aux parents et aux enseignants un espace de débat et de rencontre n'a pas permis une réelle rencontre entre les deux communautés. Mais il a permis de véritables échanges sur la vie scolaires et les relations avec l'école. Certains enseignants ont mal perçu cette action : mise en scène de situations caricaturales, en défaveur du corps enseignant. Ils ne se sont pas sentis associés à la démarche. ▫ Le contrat de ville permet d'initier une thématique pertinente eu égard à la lutte contre les discriminations dans un contexte de faible sensibilisation du monde scolaire à la question des relations écoles - familles. ▫ La logique d'expérimentation selon le volontariat a généré des actions innovantes en matière de formation/participation des habitants mais ces expériences ont été inégalement capitalisées et excluent un ciblage du public. Résultat : une concentration d'actions sur Beligny. ▫ Le CDV faute de moyens n'a pas pu apporter l'accompagnement méthodologique nécessaire pour mettre en place une démarche incluant un diagnostic et cherchant à identifier des problèmes communs sur lesquels travailler en impliquant les institutions.
Les perspectives 2004 - 2006	
Recommandations	▫ Le rapport d'évaluation à notre disposition ne fait pas apparaître de recommandations.
Points forts et faibles de l'évaluation	▫ Une analyse fine sur une action phare du contrat de ville ▫ Un manque de vision transversale des réalisations et résultats du Contrat de ville

Contrat de Ville de l'agglomération chambérienne - Savoie	
Le cadre du contrat de ville	
Les thématiques du CDV	▫ Habitat ▫ Cadre de vie ▫ Education – animation – sport – culture ▫ Développement économique et insertion par l'économie ▫ Prévention de la délinquance et sécurité ▫ Services au public.
Les territoires du CDV	▫ 14 quartiers politique de la ville dont 10 quartiers prioritaires et 4 quartiers en veille.
Les objectifs du CDV	▫ Mettre en œuvre une politique de développement solidaire s'appuyant. Sur un renforcement de la coopération intercommunale ▫ Rechercher une meilleure cohérence des procédures de lutte contre les exclusions. ▫ Rechercher une plus grande implication des habitants et des associations.
Statut du rapport d'évaluation mis à disposition	
▫ Document de travail et présentation PowerPoint sur le mode opératoire ▫ Document de travail et présentation PowerPoint sur la participation des habitants ▫ Rapport et présentation PowerPoint sur l'habitat ▫ Présentation PowerPoint sur l'enquête habitants ▫ Rapport sur la jeunesse ▫ Rapport sur la prévention sécurité	
Les objectifs de l'évaluation	
▫ Les objectifs de l'évaluation ne sont pas repris de façon explicite dans les rapports mais un référentiel d'évaluation a été établi.	
Les thèmes et questions d'évaluation	
▫ La mixité urbaine et le logement social ▫ Le mode opératoire ▫ La prévention et la sécurité à travers l'action "correspondants de nuit" ▫ La politique jeunesse à travers l'action Ado Pack et celle menée par le SIVU de la Ravoire ▫ La participation des habitants à travers le recours aux associations.	
Les données exploitées	
Types et sources de données	▫ Réalisation d'entretiens (partenaires institutionnels, DGS des communes,...) ▫ Animation de groupe de travail composée de l'équipe opérationnelle, associant parfois les élus ▫ Participation à des réunions du Comité de Pilotage du contrat de ville et de la commission Politique de la Ville. ▫ L'analyse d'indicateurs de suivi dans l'ensemble des domaines du contrat de ville d'agglomération (tableaux de bord, enquête habitants)
Critères utilisés	▫
Eléments d'évaluation	
Le fonctionnement du contrat de ville	▫ 3 points forts : l'antériorité de la ville de Chambéry dans le champ de la politique de la ville, la gestion commune du contrat de ville d'agglomération et du GPV, l'articulation initiale entre la construction de l'agglomération et l'élaboration du contrat de ville. ▫ L'implication des petites communes dans le contrat de ville à travers la définition de quartiers prioritaires/en veille, les diagnostics CREPAH, les réunions de sensibilisation sur le terrain, la commission politique de la ville. Elles affirment le

	<u>rôle fondamental du référent local</u> et de l'équipe opérationnelle qui connaît bien les communes. Mais elles ne sont pas encore autonomes et non signataires ▫ Une forte implication de Chambéry ▫ Une organisation du GPV à clarifier : on constate une confusion dans l'articulation contrat de ville GPV, le GPV souffre d'une mauvaise lisibilité, un manque de légitimité du directeur du service PDV de l'agglomération. ▫ Une programmation qui ne prend pas totalement en compte la dimension territoriale ▫ Des points posant problème dans le fonctionnement : baisse des moyens, une multiplicité de projets ce qui ne facilite pas la lisibilité de la politique de la ville, une répartition égalitaire des projets sur les territoires qui n'est peut être pas la plus adaptée au traitement de l'exclusion mais une évolution récente qui prend de plus en plus en compte les logiques territoriales. ▫ Une absence de définition et d'orientation précise du CDV en matière de participation des habitants
L'atteinte des objectifs du Contrat de Ville	
Les effets du Contrat de Ville	▫ La persistance d'un fort déséquilibre de la répartition des logements sociaux dans l'agglomération ▫ L'image des quartiers reste négative surtout pour les personnes extérieures aux quartiers ▫ Le contrat de ville, malgré des efforts, n'est pas parvenu à diversifier les fonctions des quartiers : ils restent dominés par la fonction habitat. ▫ Un rôle de structuration et de renforcement de l'offre de services en matière de prévention et de politique jeunesse. Selon les territoires, les stratégies développées par le contrat de ville en matière de jeunesse sont différentes. ▫ Ado pack : des activités nouvelles proposées pendant les vacances scolaires pour les jeunes sans activité et structurer le champ de la jeunesse : - Une action qui accueille un public nouveau et nombreux composé de filles et de pré adolescents (11-13 ans). - Une action qui, en nombre d'inscrits, pèse un poids significatif - Un partenariat qui se construit entre acteurs et qui renforce la cohérence de l'offre d'activités jeunesse mais certains partenaires (CLSH, Maisons de l'Enfance, Prévention spécialisée, dispositif Passeport Vacances) restent à mobiliser. - Une offre d'activités pas encore pleinement cohérentes. ▫ L'action animation de rue du SIVU : une action pour renforcer la présence auprès des jeunes du canton. - Une présence accrue des animateurs dans les quartiers en contrat de ville - Une participation en baisse à La Ravoire mais qui croît à Saint Baldoph - Des impacts en terme de dynamisation de la vie locale - Des impacts en terme de prise en compte des besoins des jeunes ▫ Un effet positif de l'action "correspondants de nuit" sur le sentiment d'insécurité mais l'objectif de restauration du dialogue social n'est pas encore atteint. - Une intervention directe sur les problèmes de tranquillité publique de façon quotidienne et au plus près des habitants. - Le développement d'une offre adaptée - Un nombre d'interventions élevé. - Un comité de pilotage de l'action qui joue un rôle de veille sur les questions de délinquance et de sécurité. - Autour de l'action, un partenariat développé dans le domaine de la tranquillité publique.

	- Une action qui a des difficultés à se situer dans l'accompagnement individuel. - Un appui des correspondants de nuit à la réalisation des missions ordinaires des acteurs locaux : les correspondants de nuit assurent la continuité des services des bailleurs dans le temps où ils ne sont pas présents. Ils apportent des informations non négligeables aux secrétaires généraux des mairies. Ils soulagent la Police Nationale d'une partie des demandes d'intervention. - Une présence sécurisante pour les habitants. ▫ Des associations inscrites dans le partenariat local mais qui sont peu identifiées comme levier de la participation des habitants ▫ Des associations qui font remonter les attentes des habitants mais des difficultés dans leur prise en compte par le CDV : une absence de retour sur le projet urbain, une GUP qui n'intègre pas encore pleinement la concertation avec les associations, une action pour les jeunes qui a peu intégré ce que souhaitent les jeunes enquêtés. ▫ Bien que les associations de locataires soient actives, elles ont un impact limité en matière de participation des habitants : des habitants qui participent finalement peu et qui se sentent peu impliqués. D'après l'enquête habitants, près d'1 habitant sur 5 a participé à des réunions sur des projets d'aménagement. Pour 45%, leur avis a été pris en compte dans les travaux d'aménagement. Seuls 28% des enquêtés participent à la vie sociale de leur quartier. 11% sont membres d'une association de quartier. ▫ Pour 36% des habitants enquêtés, le quartier s'est amélioré (22% : dégradé ; 42% n'a pas changé). Pour 87% des enquêtés les relations de voisinage sont harmonieuses et 89% n'ont pas le sentiment d'être isolés. 91% des habitants se sentent bien dans leur quartier et 82% estiment que leur quartier est aussi bien que les autres. ▫ Pour 61% des enquêtés, il y a suffisamment d'activités pour les jeunes du quartier. ▫ 82% des habitants enquêtés se sentent en sécurité dans leur quartier mais 31% éprouvent un mal aise dans certains lieux et à certains moments. 10% ont été témoins et 12% victimes d'actes de délinquance.
Les perspectives 2004 - 2006	
Recommandations	▫ Entrer dans un fonctionnement du Contrat de Ville qui repose sur des bases plus formelles. ▫ Ouvrir le COPIL aux maires des communes du contrat de ville d'agglomération et en faire un organe plus politique. ▫ Nommer un responsable GPV qui soit membre de la Direction Générale de la Ville de Chambéry. ▫ Renforcer la logique territoriale en réalisant des diagnostics sur chaque territoire et en définissant des priorités et des enjeux par quartier. Ceux-ci doivent trouver une traduction dans une programmation pluriannuelle qui renforcera la lisibilité de la politique de la ville. ▫ Reconnaître la véritable fonction de ce service comme levier du développement territorial avec un volet spécifique sur le développement solidaire. ▫ Intégrer systématiquement dans les démarches territoriales la participation des habitants et de leurs associations et la formaliser. L'intégrer parmi les critères de recevabilité des projets.
Points forts et faibles de l'évaluation	<u>Points forts</u> ▫ Une véritable analyse des résultats et premiers effets d'actions du contrat de ville <u>Points faibles</u> ▫ Une analyse à partir d'études de cas sans repositionnement dans le cadre d'une analyse plus globale.

Contrat de Ville de la Moyenne Vallée de l'Arve	
Le cadre du contrat de ville	
Les thématiques du CDV	▫ Sécurité – prévention ▫ Habitat ▫ Environnement social et urbain ▫ Education ▫ Intégration ▫ Emploi - insertion
Les territoires du CDV	▫ 13 quartiers politique de la ville
Les objectifs du CDV	▫ Associer les acteurs au devenir de leur territoire ▫ Maintenir et renforcer la qualité et le cadre de vie ▫ Favoriser la réussite scolaire, sociale et professionnelle des enfants et des jeunes de la vallée ▫ Garantir le droit à la tranquillité ▫ Contre les phénomènes d'exclusion.
Statut du rapport d'évaluation mis à disposition	
▫ Rapport final du 15 mars 2004, Tome 1 : Evaluation du dispositif de portage ▫ Rapport final du 15 mars 2004, Tome 2 : Evaluation de la politique menée	
Les objectifs de l'évaluation	
▫ Evaluer l'efficacité des actions ▫ Evaluer l'efficience de l'organisation du dispositif de portage.	
Les thèmes et questions d'évaluation	
▫ Le fonctionnement du SIVU ACTION VILLE 2006. ▫ L'appréciation de la politique de la ville menée par le biais de l'examen de quelques actions intercommunales et communales phares : ○ Au niveau intercommunal, une opération par année de mise en œuvre a été évaluée. Elles rendent compte de la diversité des actions entreprises. ○ Au niveau communal, une action a été choisie avec les élus.	
Les données exploitées	
Types et sources de données	▫ Une analyse documentaire ▫ Une cinquantaine d'entretiens qualitatifs ▫ Des questionnaires qualitatifs à l'attention des maires et élus membres du bureau du SIVU et des techniciens membres du groupe technique du SIVU ▫ Des études de cas : une par commune signataire et une par année de mise en œuvre du contrat pour le niveau intercommunal.
Critères utilisés	▫
Eléments d'évaluation	
Le fonctionnement du contrat de ville	▫ Des freins persistants au développement de la politique de la ville ▫ Un fort turn over des chefs de projet du contrat de ville : trois en quatre ans. ▫ Le passage d'un CDV communal à un CDV intercommunal a pu créer des difficultés car les 7 communes n'avaient pas forcément d'habitude de travail en commun. Par ailleurs, ces communes n'avaient pas forcément une habitude de travail en commun. ▫ Une ambiguïté de compétences entre les contrats locaux et le contrat cadre. ▫ Les implications du portage du contrat de ville par un SIVU: - Le cumul de la fonction de chef de projet de la gestion administrative du syndicat.

	- Un champ d'intervention limité par le cadre légal du SIVU - Une absence de délégation totale de compétence : sur l'aspect communal, le SIVU n'a vocation à gérer que l'aspect administratif des choses. Il faut donc deux types de délibérations : une délibération du SIVU pour la programmation intercommunale et des délibérations des communes membre pour leur propre programmation communale. - L'absence de budget propre qui limite les marges de manœuvre du SIVU - Un effet démobilisateur des élus car des délibérations sont nécessaires y compris pour des questions de gestion courante. ▫ Ce fonctionnement aboutit à une série d'actions communales juxtaposées sans trop de cohérence entre elles. ▫ Une faible structuration des services communaux de la politique de la ville ▫ Un manque de réciprocité de liens et d'intérêts entre toutes les communes membres en raison d'un périmètre étendu et discontinu. ▫ Un manque d'instance de concertation entre élus, techniciens communaux et chef de projet du contrat de ville. ▫ Une collaboration tardive avec les partenaires du contrat de ville ▫ Le contrat de ville manque d'une instance politique pour débattre de sujets de fond avec les partenaires du contrat et décider les grandes orientations de la programmation de l'année suivante. ▫ L'absence de rapport d'activité ▫ Un manque de lisibilité des axes d'intervention du contrat de ville ▫ Un manque d'opérationnalité des objectifs non thématiques du contrat de ville. ▫ Des chevauchements de compétences avec d'autres structures intercommunales ▫ Les porteurs de projet ont des difficultés à élaborer des projets que les partenaires acceptent de financer : les enveloppes contractualisées ont été peu consommées.
L'atteinte des objectifs du Contrat de Ville	▫ Le nombre d'actions inscrites dans les programmations communales est bien supérieur à celui de la programmation intercommunale ▫ Le rapport d'évaluation met en perspective les objectifs déclinés dans chacun des contrats particuliers et du contrat cadre et les réalisations correspondantes. Cette analyse permet à minima de dire quels objectifs ont été bien ou moins bien couverts. Cf pages 40 à 56 du rapport d'évaluation, tome 2 : ○ Un grand nombre de projets concernant l'animation des jeunes ○ Peu de projets concernant l'insertion professionnelle ○ Peu de projets concernant la lutte contre l'illettrisme
Les effets du Contrat de Ville	▫ Un rôle de formation des acteurs politique de la ville ▫ Un rôle d'audit en lançant des diagnostics et des études de besoins ▫ Un rôle d'impulsion d'actions sur des sujets sensibles parfois peu investis au niveau communal ▫ Un rôle de fédération des communes membres autour de grands projets ▫ Un rôle d'intermédiaires favorisant la participation des habitants aux projets du territoire même si cette démarche reste encore timide et peu généralisée ▫ Sur la commune de Bonneville, la requalification des pieds d'immeubles et des espaces extérieurs des quartiers de l'Ile n'a pas eu d'effet sur les incivilités qui demeurent (lumières et ascenseurs vandalisés, poubelles éventrées et traces d'urine dans les couloirs) Les habitants n'ont pas été impliqués dans la réalisation des travaux et de l'entretien. Or, pour certains acteurs, cette mobilisation aurait permis d'éviter que des résidents ne dégradent les lieux. Sur ce quartier, les jeunes regrettent le manque de lieux de convivialité et d'animation. La précarité des familles n'a pas diminué que ce soit dans l'éducation, l'hygiène, les conduites à risques,... ▫ Sur la commune de Cluses, un CLAS a été mis en place. L'aide aux devoirs a concerné 15 élèves dont 5 ont une évolution positive flagrante, 5 se maintiennent et 5 ont progressé dans certaines matières malgré un résultat global qui reste alarmant. Les élèves ont appris comment travailler et l'intérêt d'être plus concentré en classe. Le rapport d'évaluation estime que l'aide aux devoirs a permis d'éviter aux deux tiers des élèves un décrochage plus important. Cette action a permis de réduire le sentiment d'isolement des professeurs par rapport à la situation de certains élèves, de renforcer la proximité entre professeur et élèves, d'améliorer et d'individualiser le suivi des élèves, de créer des relations entre enseignants et animateurs ainsi qu'avec les familles. Le rapport souligne également que l'immédiateté des progrès a un effet encourageant et valorisant et que les

	comportements (principalement de 3 élèves) ont changé. ▫ Sur la commune de la Roche sur Foron, le PIJ et le Forum Jobs d'été ont eu du succès (forte fréquentation). Le PIJ a développé des liens étroits avec la MJC située dans les mêmes locaux, les établissements scolaires et avec 2 PIJ d'autres communes. ▫ Sur la commune de Marignier, trois actions d'animation ont été développées en direction des jeunes : ateliers danse hip hop, ateliers art mécanique et aquarelles, achat d'un minibus pour le transport des jeunes. Avec ces actions, la nature des animations a changé : auparavant, il s'agissait de sorties de consommation (?). La constitution d'un comité local d'animation est une démarche innovante qui a porté ses fruits : il associe l'ensemble des partenaires de la politique jeunesse et a permis une harmonisation des pratiques des services communaux et des responsables associatifs. Ce comité a permis le développement d'un partenariat entre le collège, la bibliothèque de Marignier, les parents et des associations. Les professionnels de l'animation sont parvenus à mélanger les populations quel que soient leur lieu d'habitation et milieux sociaux. La fréquentation des jeunes filles a augmenté suite au recrutement d'une animatrice. Sur cette commune, la municipalité estime que le CDV a eu un effet dynamisant et d'entraînement : la commune s'est inspirée de ce qui s'est fait sur Marnaz. ▫ Sur la commune de Marnaz, un espace d'animation communal a été créé sur le quartier des Valignons. Il accueille également des services de droit commun : le relais d'assistantes maternelles, la PMI et le bureau des inscriptions pour le centre de loisirs ce qui évite de trop marquer la vocation sociale du lieu. Ce lieu a également vocation à redonner leur place aux adultes : en 2003, seuls les jeunes occupaient l'espace public. La commune de Marnaz estime que le CDV a permis l'impulsion d'une politique jeunesse : élaboration d'un diagnostic comme sur Marignier, rencontre avec les techniciens du SIVU qui a permis des échanges d'expériences et de connaissances de terrain, mobilisation de fonds non négligeable (65% du montant de l'opération est financé par des crédits PDV), un raisonnement selon une logique de services et non d'équipement, un rôle d'appui technique du chargé de mission CDV pour définir la vocation et l'aménagement de l'espace animation. ▫ Sur la commune de Saint Pierre en Faucigny, le contrat de ville a permis de financer un diagnostic préalable à l'élaboration d'un contrat temps libre et de coordination jeunesse. Ce diagnostic correspond à l'objectif majeur de la convention locale du contrat de ville : développer l'animation pour les jeunes de Saint Pierre. Le contrat de ville a également permis de financer un accompagnement technique à la définition d'une stratégie en matière de politique jeunesse. La commune a su mobiliser le SIVU en tant que lieu ressource et partenaire technique. ▫ Sur la commune de Scionzier, le contrat de ville a permis de financer une démarche de structuration du personnel sur le quartier du Crozet qui a abouti à : ○ Une amélioration nette de l'entretien et de la propreté du quartier. ○ Une forte dynamique partenariale : un partenariat s'est développé entre Halpades, bailleur social et le service de développement social. Avec les acteurs locaux (école maternelle du quartier, familles, associations, commerçants et services municipaux), ils ont déterminé un programme commun d'animation. Mais l'implication individuelle des habitants est plus difficile. ○ Cependant, le quartier reste relativement replié sur lui-même. Peu de partenariats ont été développés avec l'extérieur. ○ Un accompagnement social encore insuffisant sur le quartier : les travailleurs sociaux ne sont que deux au Crozet. Habitants et professionnels déplorent un manque d'assistances sociales, d'éducateurs de prévention et de personnel de soin, d'accompagnement et de prévention en matière de toxicomanie. ○ Un manque de services publics de proximité toujours effectif. Un nouvel équipement a été financé dans le cadre de la politique de la ville : l'Espace Enfance Famille. Ouvert vers l'extérieur, ce lieu a une vocation sociale pluri - générationnelle. ▫ Les actions intercommunales évaluées :
--	--

	Les policiers municipaux ont suivi une formation de façon à <u>lutter contre le sentiment d'insécurité et à répondre aux besoins de médiation</u>. Le contrat de ville a permis de mettre en œuvre une formation sur place, ce qui a permis un gain de temps et éviter les déplacements. L'action intercommunale a permis des échanges de pratique, une meilleure connaissance des agents des autres communes du SIVU et une coopération renforcée entre les agents. Suite à cette formation, le comportement des agents a changé : ils semblent plus à l'aise pour désamorcer les conflits et gérer leurs éventuels échecs. Une étude a été menée sur les besoins en matière de structure d'accueil petite enfance. Elle a permis de mettre en lumière de manière chiffrée les manques d'offre d'accueil collectif par rapport au reste du département et aux moyennes nationales pour les enfants jusqu'à leur scolarisation et aux assistantes maternelles et aux parents d'exprimer leurs difficultés : isolement, manque de formation professionnelle, surnombre d'enfants gardés, coûts,... Suite à l'étude, la commune de Bonneville a rééquilibré les places prévues respectivement en crèche et halte garderie. Par ailleurs, cette étude a permis un rapprochement de tous les partenaires travaillant dans le domaine de la petite enfance, de faire remonter les problèmes et les besoins au niveau des élus. Cette étude a été suivie de mesures concrètes : création de 3 relais d'assistantes maternelles, projet de création de crèches à la Roche, en centre ville, à Saint Pierre et la Roche, extension de la crèche sur le quartier des Ewues à Cluses, ouverture d'une nouvelle école maternelle intercommunale à Cornier, ouverture d'un accueil périscolaire à l'Ecole Notre Dame de la Roche. La création d'un centre culturel et de nouvelles technologies, l'Espace Clémenceau a été programmée en 2003. Il a pour but d'apporter une offre culturelle structurante et variée au niveau intercommunal et à développer sa vocation d'équipement culturel de proximité d'un quartier sensible. Cette action étant en cours d'élaboration au moment de l'évaluation à mi parcours, il n'a pas été possible d'en évaluer les retombées. ▫ La géographie prioritaire de la Moyenne Vallée de l'Arve a été bien prise en compte dans les projets de réhabilitation et d'accompagnement social. En 2003, l'évaluation souligne la nécessité d'impulser dorénavant des projets dans les quartiers "en voie de fragilisation". ▫ L'évolution des quartiers du contrat de ville : Le quartier des Iles à Bonneville a connu une amélioration notoire de son image en raison des travaux de réhabilitation et sur les espaces extérieurs. Le quartier des Valignons sur Marnaz n'a pas connu d'évolution sensible. Il n'a pas fait l'objet d'actions spécifiques et reste peu vivant et assez isolé. Suite à des actes d'incivilité en centre ville, il apparaît que le zonage prioritaire doit également englober le centre ville. Les quartiers de Cluses, Marignier et Scionzier connaissent une amélioration sensible mais les acteurs locaux restent vigilants car les résidents cumulent toujours de grosses difficultés sociales. La question du peuplement de ces zones reste centrale pour favoriser la mixité sociale et la "dédensification" des quartiers. La détérioration du climat sur le quartier du Bois Jolivet a été circonscrite avec l'implantation d'un espace animation jeunesse. Le projet de réhabilitation global du quartier du Bouchet a constitué une première réponse à l'état très important de dégradation du bâti. Le secteur de la rue Perrine à la Roche connaît une évolution positive. Les mesures de rénovation et de prévention situationnelle ont mis fin aux problèmes de voisinage et d'incivilité. Les secteurs anciens des Capucins – Girolles continuent à se dégrader au niveau du bâti même s'il n'y a pas de problèmes d'épaves ou de propreté.
Les perspectives 2004 - 2006	
Recommandations	▫ Alléger la gestion administrative du SIVU ACTION 2006 en diminuant le nombre de réunions, en recentrant les comités syndicaux sur la validation des décisions majeures ▫ Réorganiser le travail et la programmation sur l'année en anticipant les décisions à prendre en matière de gestion administrative, en répartissant les comités syndicaux sur l'année, en faisant coïncider les réunions des instances délibérantes du SIVU

	avec les besoins de validation des instances du CDV, en renforçant l'aide technique aux communes, en redonnant à la sous préfecture son rôle de coordination et d'animation du CDV, en travaillant l'élaboration de la programmation n+1 dès l'automne de l'année n, en instituant une cellule de recevabilité des projets et en redéfinissant le rôle et la composition des instances de la politique de la ville pour leur redonner leur fonction de validation technique ou politique de la programmation. ▫ Rééquilibrer les profils de postes du personnel du SIVU au profit du recentrage des missions du chef de projet sur l'animation du contrat de ville en recrutant un chargé de mission pour seconder le chef de projet chargé entre autres de l'assistance techniques sur les thématiques logement et éducation, en redéfinissant le profil de poste du chargé de mission prévention / sécurité afin de l'inscrire davantage dans un réseau d'acteurs, en étendant la fonction de la secrétaire ▫ Se doter de méthodologies simples permettant d'améliorer le fonctionnement interne du SIVU ▫ Rendre le contrat cadre du contrat de ville plus opérationnel en réorganisant les objectifs du contrat par thème et en favorisant l'existence de passerelles d'intervention possibles entre diverses actions. ▫ Redéfinir de manière fine les compétences du SIVU au regard du champ d'action de la politique de la ville et des compétences des autres acteurs du territoire ▫ Recentrer la programmation sur quelques actions phares transversales ▫ Travailler en commun l'émergence de projets partagés en renforçant l'animation du groupe technique, en favorisant l'échange d'expériences et la mutualisation des moyens entre les communes, en répondant aux souhaits de nombreux acteurs de la politique de la ville de bénéficier d'une formation. ▫ Améliorer la communication
Points forts et faibles de l'évaluation	▫ Un document clair et très bien structuré qui présente la démarche d'évaluation et replace bien les choses dans leur contexte. ▫ Une analyse comparative avec le contrat de ville d'Annemasse. ▫ Une analyse comparative des tableaux de bord des quartiers du contrat de ville avec ceux des contrats de ville du département de Haute Savoie et de la région. L'analyse des TBQRA a été très rarement réalisée dans les travaux d'évaluation à mi parcours. ▫ Une analyse sommaire de l'évolution des quartiers du contrat mais qui mérite d'être soulignée car elle a rarement été réalisée. ▫ Un outil intéressant : un tableau mettant en perspective les dysfonctionnements rencontrés en matière de GUP sur les quartiers en contrat de ville avec les solutions envisageables.

Contrat de Ville de l'agglomération annemassienne	
Le cadre du contrat de ville	
Les thématiques du CDV	▫ Emploi et insertion par l'activité économique ▫ Hébergement accueil et aide d'urgence ▫ Santé, accompagnement social, éducatif, culturel, participation des habitants ▫ Insertion des publics handicapés dans la ville ▫ Amélioration des résultats scolaires ▫ Prévention de la délinquance et sécurité ▫ Citoyenneté et démocratie locale ▫ Intégration des publics en difficulté et des personnes étrangères ▫ Gestion urbaine de proximité ▫ Mixité de l'habitat et du logement
Les territoires du CDV	▫ 14 quartiers politique de la ville
Les objectifs du CDV	▫ Promouvoir une politique territoriale de solidarité concertée ▫ Coordonner l'action des différents partenaires afin d'améliorer l'efficacité des aides publiques et de mieux répondre aux attentes des habitants. ▫ Produire une agglomération plus solidaire.
Statut du rapport d'évaluation mis à disposition	
▫ Rapport final d'évaluation à mi – parcours.	
Les objectifs de l'évaluation	
▫ Mesurer les impacts du Contrat de Ville sur la coopération entre les acteurs concernés par les thématiques prioritaires sur l'implication des habitants dans la vie de leur quartier et sur l'approche intercommunale. ▫ Rechercher les moyens d'optimiser l'action dans une culture de coopération renforcée qui donnera du sens au Contrat de Ville.	
Les thèmes et questions d'évaluation	
▫ 10 questions évaluatives ont été posées dans le cadre de groupes d'évaluation participatifs: - Quel est actuellement l'impact de la Maison de la Justice et du Droit sur la Population? - Quels sont les effets de la présence d'un éducateur de prévention spécialisée sur AMBILLY? - Quel est l'impact du service Médiation Prévention Veille Educative sur Annemasse? - En quoi la démarche de réduction des risques liés à l'usage de stupéfiants peut elle avoir des effets d'amélioration d'une situation globale d'un quartier? - Quelle est la place des partenaires et des usagers dans la gestion des espaces du quartier de Pré des Plans à Ville la Grand? - Quels sont les impacts des actions d'accompagnement social et éducatif dans les processus d'insertion socioprofessionnelle des personnes? - Comment évaluer la place des habitants dans le Contrat de Ville? - Comment fonctionne la gestion de proximité dans les ensembles d'habitat social de l'agglomération d'Annemasse? - L'accès au logement social concerne-t-il bien les populations visées? - Les dispositifs de logement d'urgence sur la 2C2A remplissent-ils leur rôle?	
Les données exploitées	
Types et sources de données	▫ Une trentaine d'entretiens avec des acteurs clé ▫ L'animation de 10 groupes d'évaluation participatifs ▫ Des rencontres avec des groupes d'habitants ▫ Des rencontres avec l'équipe de chefs de projet.
Critères utilisés	▫
Eléments d'évaluation	
Le fonctionnement du contrat de ville	▫ Des chefs de projets communaux qui cumulent plusieurs fonctions. ▫ Des chefs de projets qui n'ont pas forcément une fonction et une formation adaptées à la politique de la ville

	▫ Des missions peu claires ▫ Le suivi administratif et la programmation prennent une place de plus en plus importante au détriment de l'animation stratégique et de la mobilisation des acteurs ▫ Une programmation dont les mécanismes sont bien huilés mais qui reste le seul moment repérable de travail en commun des acteurs du contrat de ville. ▫ Des priorités définies à l'échelle des communes et non au niveau de l'agglomération. ▫ Sur Annemasse, une forte capacité à mobiliser les acteurs, à impliquer les habitants et à déterminer une démarche de projet. Mais ces compétences n'ont pas été transférées sur les autres communes. ▫ Des systèmes d'acteurs qui se construisent peu à peu autour du logement, de l'insertion et de la prévention. Ces systèmes d'acteurs peuvent concerner la réactualisation de diagnostic, l'ébauche de stratégies partenariales ou le simple échange d'informations; ▫ Sur la thématique habitat, la présence d'un chargé de mission habitat facilite la coordination entre les différents dispositifs et les actions spécifiques de la PDV dans ce domaine. ▫ Les acteurs de l'insertion ont l'habitude de travailler en réseau ▫ La définition d'objectifs partagés doit être renforcée au niveau intercommunal. ▫ Le contrat de ville présente simultanément des actions spécifiques et des actions pouvant s'identifier au droit commun.
L'atteinte des objectifs du Contrat de Ville	
Les effets du Contrat de Ville	▫ Le contrat de ville n'a pas permis l'émergence d'actions véritablement innovantes : de nombreuses actions sont reconduites d'année en année. Le rapport identifie la politique de la ville au droit commun des quartiers. ▫ Le contrat de ville a permis d'initier la participation des habitants à travers la création de conseils de quartier. ▫ Au regard du développement de ses activités et de sa fréquentation, la MJD répond à un réel besoin des citoyens. Dans ce cadre, de nouvelles actions sont apparues : l'alternatives aux mesures judiciaires d'emprisonnement, la conciliation civile, les permanences d'avocats et de médiation administrative. Le rapport souligne qu'il est cependant impossible aujourd'hui de mesurer réellement l'impact de la MJD sur la population car elle est encore en phase d'installation et aucun critère de suivi n'a été déterminé. ▫ Un taux de récidive plus faible grâce aux peines alternatives. ▫ Au sein de la MJD, une mutualisation des moyens grâce au guichet unique pour accueillir le public ▫ Une bonne inscription de la MJD dans le tissu local et une dédramatisation de la Justice vis à vis des citoyens. ▫ Une perception positive par les acteurs de terrain de l'éducateur de prévention spécialisée en matière de veille sociale. Idem pour les médiateurs qui combinent un vide en intervenant de façon spécifique sur les groupes et les individus et à des moments où il n'y a personne (la nuit). En revanche, les habitants ne notent pas de différence avec ou sans médiateurs. ▫ Un impact positif du service prévention – médiation – veille éducative : la notion de veille éducative est aujourd'hui partagée par plusieurs acteurs alors qu'au départ, elle relevait de la seule responsabilité de la municipalité. ▫ Un positionnement difficile du contrat de ville par rapport au droit commun dans les domaines de la prévention et de la jeunesse. ▫ Le contrat de ville a su donner une place à la participation des habitants mais ce terme recouvre des réalités très diverses selon les communes aussi bien sur les principe et la vision politique que sur les compétences spécifiques nécessaires à la mise en œuvre de la participation et de la démocratie locale. ▫ Sur le territoire du CDV, les acteurs de l'accompagnement social et de l'insertion

	socioprofessionnelle ont développé une "culture professionnelle de haut niveau grâce à la stabilité des équipes et à celle du management"
Les perspectives 2004 - 2006	
Recommandations	▫ Renforcer la fonction d'ensamblier, de maillage des acteurs et d'animateurs de réseaux et de ressources du contrat de ville. ▫ Redimensionner la maîtrise d'œuvre : le chef de projet C2RA doit renforcer sa fonction d'animateur de réseaux et d'appui auprès des chefs de projet communaux et d'ingénierie auprès des acteurs engagés dans des thématiques transversales. Un, chargé de mission pourrait être recruté pour l'animation du CLSPD. Le rapport propose également de recruter un chargé de mission du contrat de ville à temps plein à Gaillard, de redéfinir la mission du chef de projet à Ville la Grand et de renforcer le maillage et le transfert de savoir faire entre l'ensemble des chefs de projet. ▫ Resserrer les priorités du contrat de ville autour des thématiques logement, prévention - sécurité et insertion en définissant les systèmes d'acteurs à mobiliser, les publics cibles de manière plus restrictive, en favorisant les actions innovantes et une transformation plus en profondeur de la politique publique afin d'impulser une réelle évolution du droit commun ▫ Réaffirmer le caractère prioritaire du quartier de Gaillard en renforçant la fonction de chef de projet, en élaborant un diagnostic partagé sur Porte de France, en mettant en place un projet d'actions sur Helvetia Park, en renforçant la dynamique d'acteurs locaux. ▫ Impliquer davantage les habitants sur les communes de Gaillard, Ambilly et Ville la Grand en s'appuyant sur l'expérience d'Annemasse.
Points forts et faibles de l'évaluation	▫ Une analyse fine du fonctionnement du Contrat de Ville et de ses potentialités en matière de résultats sur les populations. ▫ Des recommandations opérationnelles précises ▫ La restitution des groupes d'évaluation participatifs ne permet pas de répondre aux questions posées.